

A M.le Préfet et à MM.les Conseillers du Comté de Jacques-Cartier.

La requête des soussignés,propriétaires de la paroisse de Ste Geneviève,Côte St.Rémi,possédant les lots du cadastre officiels de la dite paroisse de Ste Geneviève,savoir:-les Nos.269 à 276 inclusivement;278 à 289 inclusivement,partie de 291, 294 à 310 inclusivement,(une partie de 291 avec les lots Nos.292 et 293 appartiennent maintenant à la ville de Roxboro,expose humblement ce qui suit:-

Attendu que dans le passé,vers l'année 1885, le Conseil de Comté a reconnu la non-nécessité de la montée St.Rémi conduisant à la Côte St François (montée ST.François),qui se trouve dans les paroisses de la Pointe Claire et de St.Laurent,en passant un règlement à l'effet de discontinuer et de fermer cette montée,et que par conséquent les propriétaires de la paroisse de Ste Geneviève,Côte St Rémi,en avaient été déchargés;

Attendu que le 8 Septembre 1886, à la demande des propriétaires de la paroisse de la Pointe Claire,Côte St.Rémi,un règlement a été passé aux fins de réouvrir la dite montée;

Attendu que les propriétaires de la paroisse de Ste Geneviève,Côte St Rémi,en vertu de ce dernier règlement,ont été tenus à l'entretien de cette dite montée;

Attendu que cette dite montée n'a jamais été et n'est encore d'aucune utilité pour les soussignés;

Attendu que cette montée n'est utile maintenant que pour les propriétaires de la paroisse de la Pointe Claire,Côte St.Rémi,et que pour les propriétaires de la Côte St.François,paroisse de St.Laurent:

Attendu que les propriétaires de la paroisse de Ste Geneviève Côte St. Rémi sont déjà tenus à l'entretien d'une dans leur paroisse.

Et attendu que cette montée n'a été réouverte
que sur la plainte des propriétaires de la paroisse
de la Pointe Claire, Côte St. Rémi.

En conséquence, les soussignés croient juste
et raisonnable qu'aujourd'hui les propriétaires
de la paroisse de Ste Geneviève, Côte St. Rémi, soient
déchargés de l'entretien de cette montée et demandent
à M. Le Préfet et à MM. les Conseillers du Comté de
passer un règlement à cet effet.

Et vous ferez justice.

Et nous ne cesserons de prier.

Ste. Geneviève, ce 1er Mars 1920.

Joseph Payment
Hormidas Payment
Hormidas Meloche
Daniel Chauvet
Ernest Meloche
Paul Lanier
Gérard Lavert
Philippe Lanier
Hormidas Meloche fils
Wilfrid Lanier
Valéri Chauvet
Alouise Payment
Hormidas Benoit
Baptiste Zegault
Edmond Gossigne
Joseph Palermint
Charles Lanier
Joseph Meloche
Hormidas Meloche

Dame ~~veuve~~ Joseph Jasmin

Dame-veuve Israël Legault

Wille Théoret

Dame-veuve Thomas Chavret

Dame-veuve A Lardigne

Genesieve Meloché Tutuce Sabonk

Andrie Legault

glorifié Meloché

Joseph. Bueltette.

Arthur Jasmin.

1er Mars 1920

Requête
par

les propriétaire de la paroisse
de Ste Geneviève, Côte St. Rémi,
demandant à être déchargés de l'
entretien de la Montée St. Fran-
çois.

Le 15 septembre 1877 procès-verbal de Godefroy Boileau, Surintendant Spécial aux fins de visiter un chemin de ligne partant de la Côte St Rémi en la paroisse de Pointe Claire allant à la base du chemin de la Côte St François dans la paroisse de St Laurent, verbalisé d'abord par procès verbal rendu par Paul Lacroix Député Grand-Voyer le 7 avril 1802 et ensuite un autre procès verbal par Gabriel Urgel Valois surintendant en date du 21 septembre 1864 pour ordonner ce que de droit par un nouveau procès verbal.

Par ce procès verbal du 15 septembre 1877 le dit procès verbal de Gabriel Urgel Valois est annulé et change le mode d'entretien de ce chemin, lequel chemin est un chemin de ligne.

Le 25 mai 1878 procès verbal de Godefroy Boileau aux fins de visiter le même chemin. Par ce procès verbal du 25 mai 1878 il est décrété que le procès verbal de Gabriel Urgel Valois soit abrogé et remplacé par celui-ci et change quelque peu le mode d'entretien de ce chemin.

Le 16 juillet 1884 procès verbal de Godefroy Boileau, Surintendant Spécial amendant le procès verbal du 25 mai 1878 quant à ce qui concerne les travaux d'entretien.

Le 27 août 1885 procès verbal de Godefroy Boileau annulant tout procès verbaux antérieurs pour ce qui concerne le chemin et les clôtures, sans changer ce qui peut concerner les fossés et les ponts et déclare ce chemin local pour la paroisse de Pointe Claire, tel chemin ayant toujours été reconnu chemin de Comté. Ce procès verbal du 27 août 1885 a été annulé suivant jugement de la Cour Supérieure rendu par l'Honorable Juge Tait le 30 juin 1887.

Le 9 décembre 1885 Règlement amendant le procès verbal de Godefroy Boileau du 16 juillet 1884 à l'effet de libérer certaines personnes tenues à l'entretien du chemin, lesquelles personnes étaient contribuables de la paroisse Ste Geneviève, dans la Côte St Rémi.

*depuis à l'usage
Cahier 10*

Le 11 mars 1886 Règlement à l'effet de discontinuer et fermer le chemin à compter du 1er mai 1886.

Le 8 septembre 1886 Règlement concernant la réouverture de la Montée St Rémi conduisant à la Côte St François et mettant ce chemin aux mêmes intéressés qu'en premier lieu.

Requête des propriétaires de la Côte St Rémi, paroisse Ste Geneviève, en date du 1er mars 1920 demandant à être déchargés de ce chemin.

Projet de règlement à l'effet de déclarer tel chemin chemin local.

Résolution du 9 juin 1920 par laquelle ce conseil se déclare contre la passation de tel Règlement.

REGLEMENT No.

aux fins de déclarer chemin local la montée entre la côte
St. Rémi et la côte St. François.

A l'assemblée du Conseil du Comté de Jacques Cartier dûment
convoquée et tenue au lieu ordinaire de ses séances en l'Hôtel-
de-Ville de la Ville de Pointe Claire le neuf juin mil neuf
cent vingt étant le deuxième mardi du mois, à laquelle sont
présents les Conseillers

sous la Présidence de

le notaire Ashby, N.P.P. Secrétaire du Conseil, agissant comme tel

Il est résolu, ordonné et statué par règlement de ce
Conseil comme suit:

Attendu que le Conseiller Narcisse Lalonde, Maire de la
paroisse de Ste. Geneviève, a, à l'assemblée régulière de ce
Conseil tenue le dix mars mil neuf cent vingt, donné avis qu'à
la présente assemblée de ce Conseil, il ferait motion pour l'a-
doption d'un règlement à l'effet de décréter qu'à l'avenir la

montée

montée allant de la côte St. Rémi à la Côte St. François soit déclarée chemin local sous le contrôle de la Corporation locale dans les limites de laquelle elle est située

ATTENDU qu'il appert qu'avis public a été en conséquence donné à tous intéressés par le Secrétaire de ce Conseil les invitant à assister à la présente assemblée pour y être entendu pour ou contre l'adoption d'un tel règlement.

ATTENDU QU'il appert que la présente assemblée a été dûment convoquée par avis à tous les Conseillers tel que requis par la loi.

ATTENDU que les intéressés ont été entendus.

CONSIDERANT que la montée en question a été ouverte originellement dans l'intérêt commun des gens de la paroisse de la Pointe Claire et de la paroisse de Ste. Geneviève afin de leur permettre d'aller au moulin situé dans la paroisse de St. Laurent et que cette montée avait alors une utilité qu'elle n'a plus aujourd'hui.

CONSIDERANT qu'il n'y a plus de moulin aujourd'hui, les cultivateurs ne portant plus leur grain au moulin comme autrefois

CONSIDERANT que d'autres chemins plus commodes ont été ouverts et améliorés pour l'utilité des cultivateurs allant au marché,

CONSIDERANT que la dite montée n'offre plus d'intérêt général et est tombée en désuétude comme chemin de comté,

CONSIDERANT d'un autre côté, que la terre, longeant la dite montée du côté Nord depuis la côte St. Rémi jusqu'à l'équerre a été subdivisée en lots dont un grand nombre ont été concédés et plusieurs bâtis et que la dite montée est devenue pour la plus grande partie le chemin de front de ces lots.

CONSIDERANT qu'il est opportun de déclarer la dite montée chemin local,

LA DITE MONTEE conduisant du chemin de la côte St. Rémi dans la paroisse de la Pointe Claire au chemin de la côte St. François dans la paroisse St. Laurent sera à l'avenir, à toutes fins que de droit, un chemin local sous le contrôle exclusif de la corporation de la Municipalité de la paroisse de la Pointe Claire, dans le territoire de laquelle il se trouve.

TOUS procès-verbaux, rôles de répartition, règlements, résolutions et autres dispositions légales de quelque nature que ce soit concernant la dite montée sont par les présentes annulés, cassés et rescindés à toutes fins que de droit.

Le présent règlement deviendra en force quinze jours après sa publication suivant la loi.

Et le présent règlement est signé séance tenante par le Président de l'assemblée et par le Secrétaire du Conseil.

REGLEMENT No.

Le 9 juin, 1920.

Aux fins de déclarer chemin
local la montée entre la
Côte St. Rémi et la Côte
St. François.

Province de Québec) Bureau du Conseil Municipal du
District de Montreal (Comté Jacques-Cartier.

EXTRAIT du livre des délibérations du Conseil Municipal
du Comté Jacques-Cartier, à son assemblée du neuf juin mil
neuf cent vingt.

A LAQUELLE ASSEMBLEE ETAIENT PRESENTS:-

M.M. Hyacinthe St Pierre, Maire de la Municipalité du Vil-
lage de Ste Geneviève, J. Dieudonné Théorêt, Maire de la Muni-
cipalité de la paroisse de l'Île Bizard, Camille Cousineau, Pro-
Maire de la Municipalité du Village de Saraguay, Urgel St
Aubin, Maire de la Municipalité de la paroisse de St Laurent,
Oscar Guilbeault, Maire de la Municipalité du Village de Ste
Geneviève de Pierrefonds, Narcisse Lalande, Maire de la Muni-
cipalité de la paroisse de Ste Geneviève, Cléophas St Aubin,
Maire de la Municipalité de la paroisse de la Présentation de
la Ste Vierge, Josaphat Allard, Pro-Maire de la Municipalité
de la paroisse de Pointe-Claire, Odley Dubreuil, Maire de la
Municipalité de la paroisse de Ste Anne, formant quorum du
dit Conseil sous la présidence de M. le Maire Hyacinthe
St Pierre Président Pro-tempore.

J.S.A. ASHBY Sec. Trés. étant aussi présent.

Le procès verbal de la dernière assemblée est lu et
approuvé.

Pour donner suite à l'avis de motion de Mr le Maire
Narcisse Lalande donné à la dernière assemblée, concernant la
Montée St Rémi, et après des explications de Mr Aquila Jasmin,
Avocat de Lachine, représentant la paroisse de Pointe-Claire
et aussi de M. Louis Boyer, avocat de la Cité de Montreal, re-
présentant la paroisse de Ste Geneviève, il est proposé par
Mr le Maire Narcisse Lalande secondé par Mr le Maire Oscar
Guilbeault: qu'un Règlement portant le No 101 intitulé:

Règlement aux fins de déclarer chemin local la Montée
entre la Côte St Rémi et la Côte St François, tel que lu, soit

adopté



Laché ne 23 juin 1921.

Monsieur Aimé Legault

Cote St Remi

Ste Geneviève

Cher Monsieur

Veillez trouver ci-inclus une copie de la liste des personnes de la Paroisse de Ste Geneviève et de la Paroisse de la Pointe Claire tenues à l'entretien du chemin et clôtures etc. dans la Montée St Rémi.

Votre bien dévoué,

AA/JV.

J.S.A. Ashby, Sec. Trés.
C.M.C.J.C.

LOUIS BOYER, K. C.

AVOCAT-ADVOCATE

~~Bâtiment "DELLETTI" Building~~
~~20 NOTRE-DAME W.~~

103 ST-FRANÇOIS-XAVIER

MONTREAL, 7 mai 1920.

M. J.S.A. Ashby, N.P.
15 - 19e Avenue,
Lachine.

Cher Monsieur,

Vous m'aviez promis de m'apporter au cours d'un de vos voyages à Montréal les documents concernant la Montée Ste. Marie dont il a été question à la dernière assemblée du Conseil de comté.

Comme le temps presse, puis-je compter sur vous pour ces jours-ci et dans le cas contraire laissez-le moi donc savoir immédiatement afin que j'aille chez vous en prendre connaissance.

Votre dévoué,

Louis Boyer

Province de Québec) Bureau du Conseil Municipal du
District de Montreal (Comté Jacques-Cartier.

EXTRAIT du livre des délibérations du Conseil Municipal
du Comté Jacques-Cartier, à son assemblée du neuf juin mil
neuf cent vingt.

A LAQUELLE ASSEMBLEE ETAIENT PRESENTS:-

M.M. Hyacinthe St Pierre, Maire de la Municipalité du Vil-
lage de Ste Geneviève, J. Dieudonné Théorêt, Maire de la Muni-
cipalité de la paroisse de l'Île Bizard, Camille Cousineau, Pro-
Maire de la Municipalité du Village de Saraguay, Urgel St
Aubin, Maire de la Municipalité de la paroisse de St Laurent,
Oscar Guilbeault, Maire de la Municipalité du Village de Ste
Geneviève de Pierrefonds, Narcisse Lalande, Maire de la Muni-
cipalité de la paroisse de Ste Geneviève, Cléophas St Aubin,
Maire de la Municipalité de la paroisse de la Présentation de
la Ste Vierge, Josaphat Allard, Pro-Maire de la Municipalité
de la paroisse de Pointe-Claire, Odley Dubreuil, Maire de la
Municipalité de la paroisse de Ste Anne, formant quorum du
dit Conseil sous la présidence de M. le Maire Hyacinthe
St Pierre Président Pro-tempore.

J.S.A. ASHBY Sec. Trés. étant aussi présent.

Le procès verbal de la dernière assemblée est lu et
approuvé.

Pour donner suite à l'avis de motion de Mr le Maire
Narcisse Lalande donné à la dernière assemblée, concernant la
Montée St Rémi, et après des explications de Mr Aquila Jasmin,
Avocat de Lachine, représentant la paroisse de Pointe-Claire
et aussi de M. Louis Boyer, avocat de la Cité de Montreal, re-
présentant la paroisse de Ste Geneviève, il est proposé par
Mr le Maire Narcisse Lalande secondé par Mr le Maire Oscar
Guilbeault: qu'un Règlement portant le No 101 intitulé:

Règlement aux fins de déclarer chemin local la Montée
entre la Côte St Rémi et la Côte St François, tel que lu, soit

adopté

adopté par ce Conseil et que le Secrétaire-Trésorier soit chargé d'en faire la publication suivant la loi.

Motion en amendement de Mr le Pro-Maire Josephat Allard secondé par M. le Maire Urgel St Aubin que ce Règlement soit rejeté par ce Conseil.

La motion en amendement étant mise aux voix:

Ont voté pour:-

Josaphat Allard, Odley Dubreuil, Cléophas St Aubin, Camille Cousineau, Urgel St Aubin.

Ont voté contre:-

Narcisse Lalonde, Oscar Guilbeault, J. Dieudonné Théorêt.

La motion en amendement est en conséquence adoptée par deux voix de majorité.

La motion principale étant mise aux voix:

Elle est déclarée perdue sur la même division.

Pour vrai extrait.

Daté à Lachine ce dix-huit novembre mil neuf cent vingt.

J. Saash
Sec. Trés. C.M.C.J.C.

A l'assemblée publique de la Ville de Lachine le 18 novembre 1902.

Le Maire, Urgel St Aubin.

Le Secrétaire-Trésorier, J. Saash.

EXEMPLAIRE DE LA LOI DES MUNICIPALITÉS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Le Secrétaire-Trésorier, J. Saash. Le Maire, Urgel St Aubin.

Apporter vray livre des
minutes ainsi que dossier
pour l'entrée de René



Lachine, 15 mai 1920.

A M. P.A. Deguire,

Secrétaire-Trésiruer de la Paroisse
de St Laurent

Monsieur:-

Vous trouverez ci-enclos un original d'avis français et anglais et deux copies concernant la montée St Remi et que vous voudrez bien afficher et publier suivant la loi dans votre territoire.

Je vous demanderais de bienvouloir afficher cet avis immédiatement sur réception et lundi même si possible sinon mardi sans faute le dix-huit courant.

Vous voudrez bien me retourner l'original français et anglais avec votre rapport de publication et le mémoire de vos honoraires.

Votre bien dévoué,

J.S.A. Ashby, Sec.Tres. C.M.C.J.C



Lachine, 15 mai 1920.

Adéodat Chauret,

A M.

de la Paroisse

Secrétaire-Trésiruer de Ste Geneviève

Monsieur:-

Vous trouverez ci-joint un original d'avis français et anglais et deux copies concernant la montée St Remi et que vous voudrez bien afficher et publier suivant la loi dans votre territoire.

Je vous demanderais de bienvouloir afficher cet avis immédiatement sur réception et lundi même si possible sinon mardi sans faute le dix-huit courant.

Vous voudrez bien me retourner l'original français et anglais avec votre rapport de publication et le mémoire de vos honoraires.

Votre bien dévoué,

J.S.A. Ashby, Sec.Tres. C.M.C.J.



Lachine, 15 mai 1920

A M. Emile Daoust,

Secrétaire-Trésorier de la Paroisse
de Pointe Claire

Monsieur:-

Vous trouverez ci-inclus un original d'avis français et anglais et deux copies concernant la montée St Remi et que vous voudrez bien afficher et publier suivant la loi dans votre territoire.

Je vous demanderais de bien vouloir afficher cet avis immédiatement sur réception et lundi même si possible sinon mardi sans faute le dix-huit courant.

Vous voudrez bien me retourner l'original français et anglais avec votre rapport de publication et le mémoire de vos honoraires.

Votre bien dévoué,

J.S.A. Ashby, Sec. Tres. C.M.C.J.C.

MUNICIPALITÉ
PAROISSE POINTE-CLAIRE

POINTE-CLAIRE. 24 Mai 1920

Province de Québec
Municipalité Paroisse
Pointe Claire

Je soussigné J. Emile Saouet
Sec. Trés. de la sus-dite municipalité résidant
dans la paroisse de Pointe Claire, certifie
sous mon serment d'office que j'ai publié
l'avis public que vous m'avez envoyé dans votre
lettre du 15 mai en quatre points et francs en en
affichant une copie à chacun des endroits
suivants, à la porte de l'Église et à la porte
de notre salle de conseil, et en le lisant à
voix haute et intelligible à 11 h. du matin
dimanche le 23 mai à l'issue du service divin
et tant le dimanche suivant où cet avis a
été affiché comme sus-dit.

le 18 de mai

Archives de la Ville de Montréal

MUNICIPALITÉ
PAROISSE POINTE-CLAIRE

POINTE-CLAIRE, 24 Mai 1920

Mons J. A. Ashby

Sec. Tr. C. N. C. C.

J'ai bien l'honneur d'accuser réception
de votre lettre du 15 mai ainsi que son
contenu, avis public re Monte St Francois
que j'ai publié et affiché tel que demandé,
veuillez trouver ci-joint mon certificat
de publication, ainsi que vos regimens
Honoraires

Bien à vous

J. L. Gauthier
Sec. Tr.

A.D. CHAURET, Notaire
Ste. Geneviève
Co. Jacques-Cartier

Ste Geneviève, 17 Mai 1920

M. J.S.A. Ashby,

Sec.-Trésorier C.M.C.J.C.

Lachine.

Mon cher ami,

En réponse à la tienne du 15 Mai courant
m'incluant des avis pour être affichés pour règlement
re la montée St. François.-L'affichage se fait aujourd'hui
et la lecture se fera dimanche prochain, et lundi de la semaine
prochaine, je te ferai parvenir l'original de cet avis, avec
le rapport.

Bien à toi.

A handwritten signature in brown ink, reading "A. Chauret". The signature is written in a cursive style with a long horizontal flourish underneath.

La Corporation ^{de} la Paroisse St-Laurent



St-Laurent, 26 Mai 1920

M. J. S. A. Ashby

Est à Monsieur T. A. Deguis
pour lecture et affichage d'avis la
somme de \$1,50

Votre tout-dévoué

T. A. Deguis

Sec. Trés

PROVINCE DE QUEBEC) BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
(COMTE DE JACQUES-CARTIER
DISTRICT DE MONTREAL)

AUX HABITANTS DE LA MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DE STE GENEVIEVE.

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné, par le
soussigné J.S. AIME ASHBY, secrétaire-trésorier du con-
seil municipal du Comté de Jacques-Cartier, qu'à la
dernière assemblée de ce conseil tenue le dix mars mil
neuf cent vingt il a été donné lecture d'une requête
de certains habitants de la paroisse de Ste Geneviève,
par laquelle ils demandent à être déchargés de l'entre-

qui aura lieu à l'Ho- tien de la montée St Remi conduisant à la côte St Fran-
tel-de-Ville de la çois.
Ville de Pointe Clai-
re mercredi le neuf
juin mil neuf cent
vingt à deux heures
P.M.

Que pour donner suite à cette requête Mr Narcisse
Lalande a donné avis de motion, à la même assemblée,
qu'à la prochaine assemblée de ce conseil il proposera
l'adoption d'un règlement à l'effet de déclarer la Montée
St Remi, entre la côte St Remi et la côte St François,
chemin local sous la juridiction des municipalités lo-
cales où elle se trouve et annulant en conséquence
tous procès verbaux ou règlements antérieurs concernant
cette montée.

Avis est de plus donné que tous les intéressés à
cette montée seront entendus à cette séance de ce con-
seil.

Prière de vous gouverner en conséquence.

Daté à Lachine ce quinze mai mil neuf cent vingt.

J.S. Ashby
Sec. Trés. C. M. C. J. C.

PROVINCE OF QUEBEC) OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL
(OF THE COUNTY OF JACQUES-
DISTRICT OF MONTREAL) CARTIER

TO THE INHABITANTS OF THE MUNICIPALITY OF THE PA-
RISH OF ST GENEVIEVE

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given by the undersigned
J.S. AIME ASHBY, secretary-treasurer of the Municipal
Council of the County of Jacques-Cartier, that at the
last meeting of said council held on the tenth day of
March nineteen hundred and twenty, reading has been

which shall take place at the City Hall of the Town of Pointe Claire on Wednesday the ninth of June nineteen hundred and twenty at two o'clock P.M. given of a petition by a great number of the inhabitants of the parish of St Genevieve, by which they want to be discharged of the entertainment of la "Montée St Remi" conducting to the "Côte St François".

J.S.A.
That in consequence of that petition, Mr. Narcisse Lalonde has given notice of motion, at the same meeting, that at the next meeting of said council he will propose the adoption of a by-law in order to declare la "Montée St Remi", between la "Côte St Remi et la Côte St François", local road under the jurisdiction of the local Municipalities where is that said la "Montée St Remi" and cancelling in consequence all and every previous procès verbal or by-law concerning said "Montée St Remi".

Notice is further given that all the interested parties in the said "Montée St Remi" shall be heard at the said meeting of the said council.

Please govern yourself accordingly.

Dated at Lachine this fifteenth day of May nineteen hundred and twenty.

J.S. Ashby
Sec. Treas. M. C. C. J. C.

Province de Québec,
District de Montréal.

Je, soussigné, Léonidas Barbeau, assistant-secrétaire-trésorier, de la Municipalité de la paroisse de Ste Geneviève, Comté de Jacques-Cartier, certifie sous mon serment d'office que le dix sept Mai courant, entre une heure et deux heures de l'après-midi, j'ai publié l'avis public d'autre part écrit, en français et en anglais, en en affichant une copie sur une planche, en face de la maison de Prosper Larivière, située dans la dite Municipalité de la paroisse de Ste Geneviève, et une autre copie sur un arbre, en face de l'Eglise de la paroisse de Ste Geneviève, et que Dimanche, le vingt trois Mai courant, à l'issu du service divin du matin, à la porte de la dite Eglise, j'ai lu le dit avis, à haute et intelligible voix.

En foise de quoi je donne ce certificat, à Ste Geneviève, ce vingt cinq Mai mil neuf cent vingt.

L. Barbeau

Assistant-Secrétaire-Trésorier.

Honoraires \$1.50

PROVINCE DE QUEBEC)
 (BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
 (COMTE DE JACQUES - CARTIER
DISTRICT DE MONTREAL)

AUX HABITANTS DE LA MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE
ST LAURENT,

AVIS PUBLIC

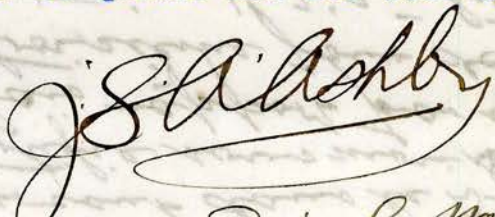
Avis public est par les présentes donné, par le
soussigné J.S. AIME ASHBY, secrétaire-trésorier du con-
seil municipal du Comté de Jacques-Cartier, qu'à la
dernière assemblée de ce conseil tenue le dix mars mil
neuf cent vingt il a été donné lecture d'une requête
de certains habitants de la paroisse de Ste Geneviève,
par laquelle ils demandent à être déchargés de l'entre-
tien de la montée St Remi conduisant à côte St François.

Que pour donner suite à cette requête Mr Narcisse
Lalande a donné avis de motion, à la même assemblée,
qu'à la prochaine assemblée de ce conseil qui aura lieu
à l'Hotel-de-Ville de la Ville de Pointe Claire mercre-
di le neuf juin mil neuf cent vingt à deux heures P.M.
il proposera l'adoption d'un règlement à l'effet de dé-
clarer la Montée St Remi, entre la côte St Remi et la
côte St François, chemin local sous la juridiction des
municipalités locales où elle se trouve et annulant en
conséquence tous procès verbaux ou règlements antérieurs
concernant cette montée.

Avis est de plus donné que tous les intéressés à
cette montée seront entendus à cette séance de ce con-
seil.

Prière de vous gouverner en conséquence.

Daté à Lachine ce quinze mai mil neuf cent vingt.


Sec. Trés. C. M. C. J. C.

Je, soussigné, résidant à la Ville St-Laurent, l'un des huissiers de la Cour Supérieure exerçant dans le District de Montréal, certifie sous mon Serment d'office & fais rapport par ce présent, que le vingt-troisième jour de Mai mil neuf cent vingt, j'ai lu le dit avis en français & en anglais à haute & intelligible voix après le Service Divin de matin à la porte de l'Église paroissiale de la paroisse St-Laurent dit district.

Ville St-Laurent 25 Mai 1920

Emolts. \$ 1.50
 Recu 50
 Bal. \$1.00

Jos. V. Cardinal
 H.C.S.

Payé V.C. acc.

Je, soussigné, résidant dans la ville St-Laurent; secrétaire trésorier de la municipalité, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché ces avis le dix-huitième jour de mai à deux endroits différents dans la ville St-Laurent.

0,50

Ville St-Laurent

J. A. Deguire
 Sec. Trés.

PROVINCE OF QUEBEC) OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL
(OF THE COUNTY OF JACQUES-
DISTRICT OF MONTREAL.) CARTIER

TO THE INHABITANTS OF THE MUNICIPALITY OF THE PARISH OF ST LAURENT.

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given by the undersigned J.S. AIME ASHBY, secretary-treasurer of the Municipal Council of the County of Jacques-Cartier, that at the last meeting of said council held on the tenth day of March nineteen hundred and twenty, reading has been given of a petition by a great number of the inhabitants of the parish of St Geneviève, by which they want to be discharged of the entertainment of la "Montée St Remi" conducting to the "Côte St François".

That in consequence of that petition, Mr Narcisse Lalonde has given notice of motion, at the same meeting, that at the next meeting of said council which shall take place at the City Hall of the Town of Pointe Claire on Wednesday the ninth of June nineteen hundred and twenty at two o'clock P.M. he will propose the adoption of a by-law in order to declare la "Montée St Remi", between la "Côte St Remi et la côte St François", local road under the jurisdiction of the local municipalities where is that said la "Montée St Remi" and cancelling in consequence all and every previous procès verbal or by-law concerning said "Montée St Remi".

Notice is further given that all the interested parties in the said "Montée St Remi" shall be heard at the said meeting of the said Council.

Please govern yourself accordingly.

Dated at Lachine this fifteenth day of May nineteen hundred and twenty.

J.S. Ashby
Sec. Treas. M. C. C. J. C.
Archives de la Ville de Montréal

PROVINCE OF QUEBEC) OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL
(OF THE COUNTY OF JACQUES-CARTIER
DISTRICT OF MONTREAL)

TO THE INHABITANTS OF THE MUNICIPALITY OF THE
PARISH OF POINTE CLAIRE.

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given by the undersigned
J.S. AIME ASHBY, secretary-Treasurer of the Municipal
Council of the County of Jacques-Cartier, that at the
last meeting of said council held on the tenth day of
March nineteen hundred and twenty, reading has been
given of a petition by a great number of the inhabitants
of the Parish of St Geneviève, by which they want to be
discharged to the entertainment of la "Montée St Remi"
conducting to the "Côte St François".

That in consequence of that petition, Mr Narcisse
Lalande has given notice of motion, at the same meeting,
that at the next meeting of said council he will propose
the adoption of a by-law in order to declare la "Montée
St Remi", between la "Côte St Remi et la côte St Fran-
çois" local road under jurisdiction of the local Muni-
cipalities where is that said la "Montée St Remi" and
cancelling in consequence all and every previous procès
verbal or by-law concerning said "Montée St Remi".

Notice is further given that all the interested
parties in the said "Montée St Remi" shall be heard
at the said meeting of the said Council.

Please govern yourself accordingly.

Dated at Lachine this fifteenth day of May nineteen
hundred and twenty.

J.S. Ashby
Sec. Treas. M. C. S. J. C.

which shall take place at the City Hall of the Town of Pointe Claire on Wednesday the ninth of June nineteen hundred and twenty at two o'clock P.M.

J.S.A.

PROVINCE DE QUEBEC) BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
(COMTE DE JACQUES-CARTIER
DISTRICT DE MONTREAL)

AUX HABITANTS DE LA MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DE POINTE CLAIRE.

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné, par le
soussigné J.S. AIME ASHBY, secrétaire-trésorier du
Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, qu'à
la dernière assemblée de ce conseil tenue le dix
mars mil neuf cent vingt il a été donné lecture d'une
requête de certains habitants de la paroisse de Ste-
Geneviève, par laquelle ils demandent à être déchargés
de l'entretien de la montée St Remi conduisant à la Côte
St François.

Que pour donner suite à cette requête Mr Narcisse
Lalande a donné avis de motion, à la même assemblée,
qu'à la prochaine assemblée de ce conseil il proposera
l'adoption d'un règlement à l'effet de déclarer la Montée
St Remi, entre la Côte St Rémi et la côte St François,
chemin local sous la juridiction des municipalités loca-
les où elle se trouve — et annulant en conséquence
tous procès verbaux ou règlements antérieurs concernant
cette montée.

Avis est de plus donné que tous les intéressés
à cette montée seront entendus à cette séance de ce
conseil.

Prière de vous gouverner en conséquence.

Daté à Lachine ce quinze mai mil neuf cent vingt.

J.S. Ashby
Sec. Trés. C. M. C. J. C.

DISTRICT DE MONTRÉAL)
PROVINCE DE QUÉBEC)
COMTE DE JACQUES-CARTIER)
BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DE

DE POINTE CLAIR
AUX HABITANTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE

AVIS PUBLIC

avis public est par les présentes donné, par le
Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe-Clair,
la présente assemblée de conseil tenue le six

Paul-Verdun
Leone P. Reun

Chemin St Francois

Par St Laurent et St Charles

St Laurent

qu'à la prochaine assemblée de conseil il proposera
l'adoption d'un règlement à l'effet de déclarer la
St Laurent, entre St Laurent et la Côte St François,
chemin local sous la juridiction des municipalités locales.
les où elle se trouve — et annulant en conséquence
tous procès verbaux ou règlements antérieurs concernant
cette route.
Avis est de plus donné que tous les intéressés
à cette route seront entendus à cette séance de conseil.

En témoignage de quoi le maire a signé et apposé son sceau
le sixième jour de mai mil neuf cent vingt.

St Laurent

St Laurent

Lachine, 29 août

19 21

A M.M. Geoffrion, Geoffrion & Prud'homme
Avocats
112 St Jacques
(Casier Postal 1035)
Montreal

Messieurs:-

Re Corporation de la paroisse de
Pointe Claire vs Dme Newman

J'ai l'honneur d'accuser
réception de la vôtre en date du 25 août
courant ainsi qu'un chèque au montant de
\$5.00 en règlement de ma taxe de témoin
en cette cause.

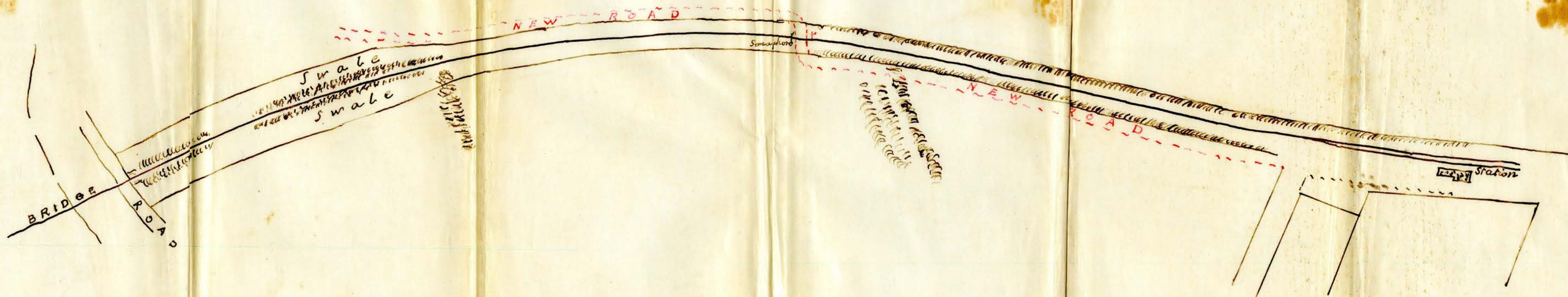
Bien à vous,

J.S.A. ASHBY Notaire

AA/ASD

Proposed Road Crossing
St. Anns.

Scale 200' = 1"



PROVINCE DE QUEBEC.

DISTRICT DE MONTREAL.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC

DU COMTE DE JACQUES CARTIER.


Avis public est, par le présent donné, par le soussigné, J.S. Aimé Ashby, en sa qualité de Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, qu'à son assemblée ordinaire devant se tenir en l'Hotel-de-Ville, de la Ville de la Pointe-Claire, le mercredi, 9 septembre 1925, à 2½ hrs P.M. (heure avancée) le dit Conseil studiera spécialement les questions suivantes, savoir:-

1o-L'opportunité de déclarer, par résolution, chemins de comté, les parties des routes St Rémi et St Jean, situées au nord des limites de la Municipalité de Dollard-des-Ormeaux,

2o-L'opportunité de passer là et alors un règlement pour régir tels chemins ou de nommer un surintendant spécial devant dresser procès-verbal pour régir les dits chemins.

Et faire tous autres actes ou procédures nécessaires et relatives aux fins sus-dites.

Donné à Lachine ce vingtième jour du mois de juillet mil neuf cent vingt cinq.



J.S. Ashby

Sec.-Trés. C.M.C.J.C.

Paul Melançon

PROVINCE OF QUEBEC.

DISTRICT OF MONTREAL.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL

PUBLIC NOTICE

OF THE COUNTY OF JACQUES-CARTIER.


Public notice is hereby given by the undersigned J.S. Aimé Ashby, in his quality of Secretary-Treasurer of the Municipal Council of the County of Jacques-Cartier, that ^{its} regular meeting to be held in the Town-Hall, in the Town of Pointe-Claire, on Wednesday, 9th of September 1925, at 2½ o'clock P.M., (daylight saving) the said Council will especially study the following questions, to wit:-

1o-The opportunity to declare, by a resolution, county roads, the parts of St Rémi and St Jean roads, situated on the north limits of the Municipality of Dollard-des-Ormeaux.

2o-The opportunity to pass then and there a by-law to govern such roads or to appoint a special superintendent authorized to make a proces-verbal to govern same.

And to do all other things and proceedings necessary and in connection with above purposes.

Given at Lachine this twentieth day of July nineteen hundred and twenty-five.


Sec.-Treas. M.C.C.J.C.

PROVINCE DE QUEBEC.

DISTRICT DE MONTRÉAL.

Je, soussigné,

J. A. Girard

Secrétaire-Trésorier de la Municipalité de la Paroisse
de la Présentation de la Ste. Vierge de Dorval,

certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis
ci-contre en en affichant copie correcte en anglais et en
français, à la façade de l'église catholique de la paroisse

de *La Présentation de la Ste. Vierge de*
Dorval,

et à *Côte de Liesse*

étant un endroit très fréquenté de la dite localité le

dimanche 26 juillet 1925

entre 10 hrs et 12 hrs de l'^{avant.}après-midi, et en faisant la lecture

en anglais et en français à la porte de l'église de la dite
paroisse de *la Présentation de la Ste -*

Vierge de Dorval

à haute et intelligible voix à l'issue du service divin

du matin le *26 juillet 1925*

étant le dimanche suivant immédiatement le jour où tel

avis a été rendu public en en affichant copie comme dit ci-

dessus.

Donné à *Montréal*

le *27 juillet*

1925.

J. A. Girard.
Sec.-Trés.
M. P. P. S. N. D.

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL.
BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU COMTE DE JACQUES CARTIER.

AVIS PUBLIC

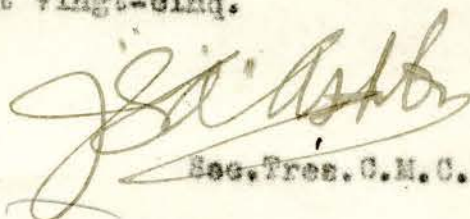
Avis public est, par le présent donné, par le susigné J. S. Aimé Ashby, en sa qualité de Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, qu'à son assemblée ordinaire devant se tenir en l'Hotel-de-Ville de la Ville de la Pointe-Claire, le mercredi, 9 septembre 1925, à 2½ hrs. P.M. (heure avancée) le dit Conseil étudiera spécialement les questions suivantes, savoir:-

1o- L'opportunité de déclarer, par résolution, chemins de comté les parties des routes St Rémi et St Jean, situées au nord des limites de la Municipalité de Dollard-des-Ormeaux.

2o- L'opportunité de passer là et alors un règlement pour régir tels chemins ou de nommer un surintendant spécial devant dresser procès-verbal pour régir les dits chemins.

Et faire tous autres actes ou procédures nécessaires et relatives aux fins sus-dites.

Donné à Lachine ce vingtième jour du mois de juillet mil neuf cent vingt-cinq.



Sec. Trés. C. M. C. J. C.

Pour retourner

PROVINCE OF QUEBEC.

DISTRICT OF MONTREAL

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL

PUBLIC NOTICE

OF THE COUNTY OF JACQUES CARTIER.

Public notice is hereby given by the undersigned J.S.Aimé Ashby, in his quality of Secretary-Treasurer of the Municipal Council of the County of Jacques-Cartier, that at its regular meeting to be held in the Town-Hall, in the Town of Pointe-Claire, on Wednesday, 9th of September 1925, at 2½ o'clock P.M. (daylight saving) the said Council will especially study the following questions, to wit:-

1o-The opportunity to declare, by a resolution, county road, the parts of St Rémi and St Jean Roads, situated on the north limites of the Municipality of Dollard-des-Ormeaux.

2o-The opportunity to pass then and there a by-law to govern such roads or to appoint a special superintendent authorized to make a proces-verbal to govern same.

And to do all other things and proceedings necessary and in connection with above purposes.

Given at Lachine this twentieth day of July nineteen hundred and twenty-five.


Sec.-Treas. M.C.C.J.C.

PROVINCE DE QUEBEC.

DISTRICT DE MONTREAL.

Je, soussigné, J.Emilien Cardinal

Secrétaire-Trésorier de la Municipalité de Village de
Ste.Geneviève de Pierrefonds -----

certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis
ci-contre en en affichant copie correcte en anglais et en
français, à la facade de l'église catholique de la paroisse
de Ste.Geneviève -----

et au Bureau de Poste de Sa Majesté, à Ste.Geneviève -----

étant un endroit très fréquenté de la dite localité, le
vingt huit juillet mil neuf cent vingt cinq -----
5 minutes
entre 1 hrs et 1 hrs P.M., et en faisant la lecture en an-
glais et en français à la porte de l'église de la dite pa-
roisse de Ste.Geneviève -----

à haute et intelligible voix à l'issue du service divin du
matin le deux août mil neuf cent vingt cinq -----

étant le dimanche suivant immédiatement le jour où tel avis
a été rendu public en en affichant copie comme dit ci-dessus.

Donné à Ste.Geneviève de Pierrefonds (Village) ---

le trois août ----- 1915.

J.Emilien Cardinal
Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

DISTRICT DE MONTRÉAL.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC

DU COMTE DE JACQUES CARTIER.

Avis public est, par le présent donné, par le soussigné, J.S. Aimé Ashby, en sa qualité de Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, qu'à son assemblée ordinaire devant se tenir en l'Hotel-de-Ville, de la Ville de la Pointe-Claire, le mercredi, 9 septembre 1925, à 8½ hrs. M. (heure avancée) le dit Conseil étudiera spécialement les questions suivantes, savoir:—

1o—L'opportunité de déclarer, par résolution, chemins de comté, les parties des routes St Rémi et St Jean, situées au nord des limites de la Municipalité de Dollard-des-Ormeaux.

2o—L'opportunité de passer là et alors un règlement pour régir tels chemins ou de nommer un surintendant spécial devant dresser procès-verbal pour régir les dits chemins.

Et faire tous autres actes ou procédures nécessaires et relatives aux fins sus-dites.

Donné à Lachine ce vingtième jour du mois de juillet mil neuf cent vingt cinq.


J.S. Ashby
Sec.-Trés. C. H. C. J. C.

Pour retourner

PROVINCE OF QUEBEC.

DISTRICT OF MONTREAL.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL
OF THE COUNTY OF JACQUES CARTIER.

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given by the undersigned J.S. Aimé Ashby, in his quality of Secretary-Treasurer of the Municipal Council of the County of Jacques-Cartier, that its regular meeting to be held in the Town-Hall, in the Town of Pointe-Claire, on Wednesday, 9th of September 1925, at 2½ o'clock P.M., (day-light saving) the said Council will especially study the following questions, to wit:-

1o-The opportunity to declare, by a resolution, county roads, the parts of St Rémi and St Jean roads, situated on the north limits of the Municipality of Dollard-des-Ormeaux.

2o-The opportunity to pass then and there a by-law to govern such roads or to appoint a special superintendent authorized to make a proces-verbal to govern same.

And to do all other things and proceedings necessary and in connection with above purposes.

Given at Lachine this twentieth day of July nineteen hundred and twenty-five.



Sec.-Treas.M.C.C.J.C.

PROVINCE DE QUEBEC.

DISTRICT DE MONTREAL.

Je, soussigné^{Je} *Marié Elodie Mailloux*

Secrétaire-Trésorier de la Municipalité de *Notre-Dame de
Lesse, Côte de Lesse.*

certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis
ci-contre en en affichant copie correcte en anglais et en
français, à la facade de l'église catholique de la paroisse
de *Notre-Dame de Lesse*

et à l'*Orphelinat* *Notre-Dame de Lesse*

étant un endroit très fréquenté de la dite localité le
1er aout 1925

entre 8 hrs et ^{au aout-} 8^{1/2} hrs de l'après-midi, et en faisant la lecture
en anglais et en français à la porte de l'église de la dite
paroisse de *Notre-Dame de Lesse*

à haut e et intelligible voix à l'issue du service divin
du matin le *demp* *huit mil neuf cent vingt-cinq*

étant le dimanche suivant immédiatement le jour où tel
avis a été rendu public en en affichant copie comme dit ci-
dessus.

Donné à *Montreal*

le *4 aout* _____ 1925.

Sœur Marie Elodie Mailloux.
Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC.

DISTRICT DE MONTREAL.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL AVIS PUBLIC.

DU COMTE DE JACQUES CARTIER.

Avis public, est par le présent donné, par le soussigné, J.S. Aimé Ashby, en sa qualité de Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, qu'à son assemblée ordinaire devant se tenir en l'Hotel de Ville, de la Ville de la Pointe-Claire, le mercredi, 9 septembre 1925, à ~~2~~² $\frac{1}{2}$ hrs P.M. (heure avancée) le dit Conseil étudiera spécialement les questions suivantes, savoir:-

1o-L'opportunité de déclarer, par résolution, chemins de comté, les parties des routes St Rémi et St Jean, situées au nord des limites de la Municipalité de Dollard-des-Ormeaux,

2o-L'opportunité de passer là et alors un règlement pour régir tels chemins ou de nommer un surintendant spécial devant dresser procès-verbal pour régir les dits chemins.

Et faire ~~tous~~ autres actes ou procédures nécessaires et relatives aux fins sus-dites.

Donné à Lachine ce vingt ~~1~~¹eme jour du mois de juillet mil neuf cent vingt-cinq.



Sec.-Trés.C.M.C.J.C.

PROVINCE OF QUEBEC.

DISTRICT OF MONTREAL

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL

PUBLIC NOTICE

OF THE COUNTY OF JACQUES CARTIER.

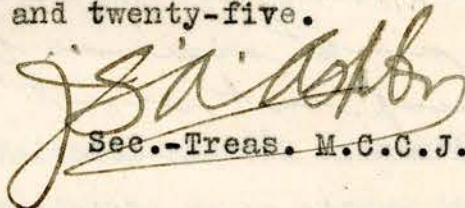
Public notice is hereby given by the undersigned J.S.Aimé Ashby, in his quality of Secretary-Treasurer of the Municipal Council of the County of Jacques-Cartier, that at its regular meeting to be held in the Town-Hall, in the Town of Pointe-Claire, on Wednesday, 9th of September 1925, at 2½ o'clock P.M. (daylight saving) the said Council will especially study the following questions, to wit:-

1o-The opportunity to declare, by a resolution, county road, the parts of St Rémi and St Jean Roads, situated on the north limites of the Municipality of Dollard-des-Ormeaux.

2o-The opportunity to pass then and there a by-law to govern such roads or to appoint a special superintendent authorized to make a proces-verbal to govern same.

And to do all other things and proceedings necessary and in connection with above purposes.

Given at Lachine this twentieth day of July nineteen hundred and twenty-five.


Sec.-Treas. M.C.C.J.C.

PROVINCE DE QUEBEC.

DISTRICT DE MONTREAL.

Je, soussigné,

J. E. Laou
Secrétaire-Trésorier de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte Claire

certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis
ci-contre en en affichant copie correcte en anglais et en
français, à la facade de l'église catholique de la paroisse
de *St Joachim de Sainte Claire*
et à *l'école du Roux St Jean*

étant un endroit très fréquenté de la dite localité, le
vingt-cinquième jour de juillet 1925
entre 10 hrs et 11 hrs P.M., et en faisant la lecture en an-
glais et en français à la porte de l'église de la dite pa-
roisse de *St Joachim de Sainte Claire*

à haute et intelligible voix à l'issue du service divin du
matin le *vingt-sixième jour de juillet l'an*
mil neuf cent vingt cinq
étant le dimanche suivant immédiatement le jour où tel avis
a été rendu public en en affichant copie comme dit ci-dessus.

Donné à *Sainte Claire*
le *deuxième jour d'août*

1925.

J. E. Laou
Sec.-Trés.

Procr. Que
Huybre. mont,
Bureau du Com. mun du Comte
de Jacques Cartier

Acte Public

Aux habitants de la Muni du Comte de
Jacques-Cartier.

Acte public sous est par le pres. de
par le soussecr. Jose. Sera, Anne Robby, notaire
de la cite de Ste-Anne au sa qualite de Sec. Tres.
du C. m. C. J. C. qui ~~se sera tenu une assemblee~~
~~ordinaire devant se tenir~~ au hotel de Velles de la Vile
de la Pointe Claire, le mercredi 9
septembre 1925, a 2 1/2 hrs P. M.,
(heure avancee) ~~par~~ ^{le dit conseil} etu dieux les ques
trous susoantes, savoir:

1. Opportunité de declarer ^{par resolution} Chemins de comte
les parties des routes St Rem et St Jean
situes sur le nord des limites de la
Municipalites de St des Ormeaux
2. Opportunité de nommer un surintendant
special pour dresser un pro ser
devant agir lets Chemins ou passer
un ~~reglement~~ ^{reglement} a celle fin
Et faire toutes autres choses au proccedures
necess aux fins susdites.

Sec. Tres. C. m. C. J. C.

Cherchez dans la Province des Archives
Municipales de Montréal

St Pierre Sacre

Shalfer
Des Jumeaux

Porter laissa
à Ste. Genevieve

St Jean

379 - Ans de maison
1147 - Recensement du Can de Caute

La Municipauté de Dollars des Ormeaux a été détachée de la Paroisse de Ste Geneviève, Deux rangs y passent

St Rémi et St Jean partant des limites de la Paroisse de la Pointe Claire et allant aboutir au grans Chemin R sur la Rivière des Prairies. Ces deux rangs avant la séparation étaient verbalisés dans toute leur longueur. Une partie de ces deux rangs longent les terres de la Paroisse de Ste Geneviève, qui ont front sur le grans chemin.

Lors de l'érection de la nouvelle Municipalité le Gouvernement a laissé à la paroisse de Ste Geneviève les deux bouts de montées qui longent les terres susdites.

Aujourd'hui la Paroisse de Ste Geneviève veut remettre à la charge de la Municipalité de Dollard des Ormeaux seule l'entretien de ces deux bouts de Montée.

A cette fin le Conseil de Ste Geneviève demande au Conseil de Comté de déclarer ces bouts de montée chemins de comté.

Une résolution à cet effet a été passée par le Conseil de comté mais elle est invalide pour défaut d'avis préalable

Une autre résolution fut adoptée le 11 mars dernier pour annuler la première résolution.

A l'assemblée du 10 juin courant un Maire a proposé d'autoriser le Sec. Trés à donner les avis nécessaires pour procéder à la prochaine assemblée la déclaration de ces bouts de montée chemins de comté.

Faut-il avis de motion?

Si non que faut-il mettre dans l'avis?

*Etude Résolution de Chemin de Comté
rangement d'un terrain dans
et au besoin quelle que Comté
pourra passer règlement.*

Journalier	5	Yves Ave	Ville St Pierre
Journalier	9	Yves Ave	" " "
Journalier	73	Yves Ave	" " "
Journalier	76	Yves Ave	" " "
Journalier	68	Yves Ave	" " "
Journalier	48	Yves Ave	" " "
Journalier	44	Windsor	" " "
Journalier	10	Windsor	" " "
Journalier	14	Windsor	" " "
Journalier	24	Windsor	" " "
Journalier	2194	Clarks	Montreal.
Journalier	3066	St Jacques	Ville St Pierre
Contrôleur	39	Yves Ave	" " "
Journalier	77	Yves Ave	" " "
Journalier	250	DesRables	" " "
Journalier	64	Yves Ave	" " "
Journalier	56	Yves Ave	" " "
Ministre	24	Yves Ave	" " "
Journalier	18	Windsor	" " "
Journalier	30	Windsor	" " "
Journalier	140	Windsor	" " "
Journalier	137	Stanley	" " "
Journalier	261	DesRables	" " "
Journalier	263	DesRables	" " "
Journalier	59	Yves Ave	" " "
Journalier	16	Yves Ave	" " "
H. de Poste	20	Yves Ave	" " "
Journalier	17	Windsor	" " "
Journalier	25	Rolland	" " "
Journalier	52a	Moulin	" " "
Journalier	218	St Jacques	" " "
Journalier	293	St Jacques	" " "
Journalier	48	Yves Ave	" " "
Journalier	40	Yves Ave	" " "
Journalier	32	Yves Ave	" " "
Journalier	44	Windsor	" " "
Journalier	267	DesRables	" " "
Ministère	122	Duverney	Montreal.
Journalier	11	Yves Ave	Ville St Pierre
Journalier	42	Yves Ave	" " "
Journalier	13	Windsor	" " "
Journalier	12a	Windsor	" " "

PROVINCE DE QUEBEC.
DISTRICT DE MONTREAL
BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU COMTE DE JACQUES CARTIER.

AVIS PUBLIC

Avis public est, par le présent donné, par le soussigné, J.S.AIME ASHBY, en sa qualité de Secrétaire-trésorier du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, qu'à son assemblée ordinaire, devant se tenir en l'Hotel de Ville, de la Ville de la Pointe-Claire, le mercredi, 9 septembre 1925, à 2 $\frac{1}{2}$ hrs P.M. (heure avancée), le dit Conseil étudiera ~~les questions~~ spécialement les questions suivantes, savoir:-

1o-L'opportunité de déclarer, par résolutions, chemins de comté, les parties des routes St Rémi et St Jean, situées au nord des limites de la Municipalité de Dollard-des-Ormeaux.

2o-L'opportunité de passer là et alors un règlement pour régir tels chemins ou de nommer un surintendant spécial devant dresser procès-verbal pour régir tels chemins

3o-Et faire tous autres actes ou procédures nécessaires et relatives aux fins sus-dites.

*Heure à La C. sur le jour de juillet mil
neuf cent vingt cinq*

Sec. -Trés C.M.C.J.C.

Ste.Geneviève, 3 Août 1925

Monsieur J.S.A.Ashby,
Sec.Trés, C.M.C.J.C.

Lachine.

DT A

J.Emilien Cardinal,
Sec.trés.
Corporation du Village de
Ste.Geneviève de Pierrefond

Pour publication avis re: Chemin de Conté des parties des
route St.Rémi & St.Jean ----- \$2.00

PROVINCE DE QUEBEC.

DISTRICT DE MONTREAL
MUNICIPALITE DE DOLLARD DES ORMEAUX.

Je, soussigné, Joseph Cousineau secrétaire-trésorier de la municipalité de Dollard des Ormeaux, certifie sous serment d'office que j'ai publié l'avis ci-centre en en affichant copie correcte en anglais et en français, à la façade de l'Ecole du Rang St. Rémi et à la façade de l'Ecole du Rang St. Jean, étant des endroits très fréquentés de la dite localité et lieux fixés par résolution pour la publication de tels avis, entre 5 hrs et 8 hrs de l'après midi, le trente juillet mil neuf cent vingt cinq.

Donné en la municipalité de Dollard des Ormeaux, le premier août mil neuf cent vingt cinq.

Joseph Cousineau

secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTREAL

Je, soussigné, AMBROISE VIENS, crieur public, de la Ville de Ste. Anne de Bellevue, après serment prêté sur les Saints_Evangiles, dépose et dis:

Que, à l'issu du service divin du matin, dimanche, le vingt trois aout mil neuf cent vingt cinq j'ai lu à haute et intelligible voix, en anglais et en français, l'avis ci-attaché.

Assermenté devant moi à)
Ste. Anne de Bellevue ce)
~~3~~ ~~Septembre~~ ~~aout~~ 1925.)

Ambroise Viens

M. Bruneau

Secrétaire

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU COMTE DE JACQUES CARTIER.

AVIS PUBLIC


Avis public est, par le présent donné, par le soussigné J.S. Aimé Achby, en sa qualité de Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, qu'à son assemblée ordinaire devant se tenir en l'Hotel-de-Ville de la Ville de la Pointe-Claire, le mercredi, 9 septembre 1925, à 2½ hrs. P.M. (heure avancée) le dit Conseil étudiera spécialement les questions suivantes, savoir:-

1o- L'opportunité de déclarer, par résolution, chemins de comté les parties des routes St Rômi et St Jean, situées au nord des limites de la Municipalité de Dollard-des-Ormeaux.

2o- L'opportunité de passer là et alors un règlement pour régir tels chemins ou de nommer un surintendant spécial devant dresser procès-verbal pour régir les dits chemins.

Et faire tous autres actes ou procédures nécessaires et relatives aux fins sus-dites.

Donné à Lachine ce vingtième jour du mois de juillet mil neuf cent vingt-cinq.



J.S. Achby

Sec. Trés. C.M.C. J.C.

Pour retourner

PROVINCE OF QUEBEC.

DISTRICT OF MONTREAL.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL

PUBLIC NOTICE

OF THE COUNTY OF JACQUES CARTIER.

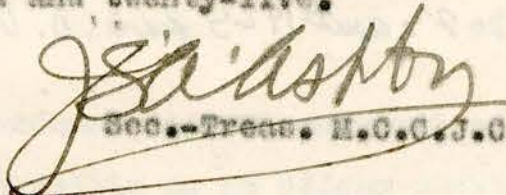
Public notice is hereby given by the undersigned J.S. Ains Ashby, in his quality of Secretary-Treasurer of the Municipal Council of the County of Jacques-Cartier, that at its regular meeting to be held in the Town-Hall, in the Town of Pointe-Claire, on Wednesday, 9th of September 1925, at 2½ o'clock P.M. (daylight saving) the said Council will especially study the following questions, to wit:-

1o-The opportunity to declare, by a resolution, county road, the parts of St Rémi and St Jean Roads, situated on the north limits of the Municipality of Dollard-des-Ormeaux.

2o-The opportunity to pass then and there a by-law to govern such roads or to appoint a special superintendent authorized to make a proces-verbal to govern same.

And to do all other things and proceedings necessary and in connection with above purposes.

Given at Lachine this twentieth day of July nineteen hundred and twenty-five.


Sec.-Treas. M.C.C.J.C.

PROVINCE DE QUÉBEC.

DISTRICT DE MONTRÉAL.

Je, soussigné, *Monbert Brousseau*

Secrétaire-Trésorier de la Municipalité de la paroisse
de *St. Anne du Bout de l'Île*.

certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis
ci-contre en un affichage copie correcte en anglais et en
français, à la Sacale de l'église catholique de la paroisse
de *St. Anne du Bout de l'Île*

et à un autre endroit dans la paroisse de
St. Anne du Bout de l'Île.

étant un endroit très fréquenté de la dite localité, le

vingt ans dernier (1925)

entre *hrs* et *hrs P.M.*, et en ~~la~~ la lecture en an-
glais et en français à la porte de l'église de la dite pa-
roisse de *St. Anne du Bout de l'Île*

*2 en faisant
faire MB.*

à haute et intelligible voix à l'issue du service divin du
matin le *23 août 1925* par *A. Vieux*, créancier public

étant le dimanche suivant immédiatement le jour où tel avis
a été rendu public en un affichage copie comme dit ci-dessus.

Donné à *St. Anne de Belleme*

le *quatre septembre*

1925.

M. Brousseau
Sec.-Trés.
M. Brousseau

Province de Québec,
Municipalité de la paroisse
de Ste Geneviève.

A une session régulière du conseil municipal de la paroisse de Ste Geneviève, tenue au lieu ordinaire des sessions, au bureau du Secrétaire-trésorier, au village de Ste Geneviève, le vingt-septième jour du mois de Mai mil neuf cent vingt-cinq, à sept heures du soir, par ajournement de la session régulière, en date du six Mai mil neuf cent vingt-cinq, conformément à l'ajournement et aux dispositions du Code Municipal de Québec, furent présents:

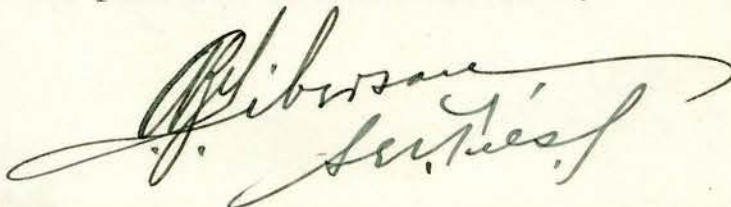
Monsieur le Maire Narcisse Lalande et Messieurs Gédéas Legault, Avila Ladouceur, Emery Cardinal, Aldéric Brunet, Adélaré Richer, Wildy Brunet tous membres du dit conseil et formant un quorum sous la présidence de M. Le Maire.

LA RESOLUTION SUIVANTE A ETE ADOPTEE.

Il est proposé par M. Gédéas Legault,
Secondé par M. Avila Ladouceur,
Que le Conseil du Comté de Jacques Cartier, à sa prochaine réunion soit prié de reconsidérer la décision prise à sa session du 11 Mars dernier, concernant les Montées St Rémi et St Jean, et conformément à la résolution adoptée par le Conseil Municipal de la paroisse de Ste Geneviève, en date du 3 Décembre 1924 déclarer les dites Montées St Rémi et St Jean, chemin de comté, et généralement faire le nécessaire conformément à la dite demande et suivant la loi.

ADOPTE unanimement.

VRAI EXTRAIT du Livre des Délibérations pour la
Municipalité de la paroisse de Ste Geneviève.



J. Ribbansau
Secrétaire

18 décembre - - 5

Mr. Narcisse Lalonde, Maire,
Ste Geneviève, P.Q.

Cher Monsieur:-

Tel que demandé à notre dernière
assemblée de comté du 9 décembre 1925 je vous fais
tenir sous pli une copie de l'assemblée du 9 septembre
1925, un extrait de l'assemblée du 9 décembre courant
et une copie française et anglaise de l'avis public
le tout concernant les routes St Rémi et St Jean.

Votre tout dévoué.

J.S.A. Ashby,

Sec.-Trés C.M.C.J.C.

Par:-

*9 Notant 909
bonne copie a
Emery Legault*

T A B L E A U B

indiquant le nom des personnes obligées aux travaux d'entretien du chemin mentionnés en l'article deuxième du Règlement, le numéro cadastral de leurs propriétés, valeur d'icelles, grandeur respective des parts &--numéro d'ordre de chaque part.

Nos d'ordre des--propriétaires ou occupants d'immeubles mentionnés--au Règlement.----	Noms des Propriétaires ou Occupants des dits Immeubles.	Nos. Cadas- tral	Valeur des immeubles	Chaque part de chemin	Pieds Rouces Lignes		Nos.d'ordre des parts de Chemin.
---	---	---------------------	-------------------------	--------------------------	---------------------------	--	--

P A R O I S S E D E S T E - G E N E V I E V E

1	PAUL LEGAULT	Par. 289	700	19	9	1	1
2	NAPOLEON LEGAULT	" 289	2200	62	1	2	2
3	OLIVIER LANIEL	" 288	2000	56	5	4	3
4	EVARISTE CHAURETTE	287	3200	90	4	0	6
5	JEAN EVANGELISTE CHAURETTE	286	3500	98	9	5	8
6	JEAN BAPTISTE LANIEL, fils	285	2900	81	10	3	11
7	MARCELIN LALANDE	284	2800	79	0	4	9
8	JEAN BAPTISTE JASMIN	283	1400	39	6	2	14
9	JULES RAPIDIEUX	282	225	6	4	1 $\frac{1}{4}$	16
10	HORMISDAS MELOCHE	281	1250	35	3	3 $\frac{1}{2}$	17
11	FRANCOIS RAPIDIEUX	280	1600	45	2	0	19
12	THEODORE MELOCHE	279	3000	84	8	2	20
13	JEAN BAPTISTE MELOCHE	278	3300	93	1	7	22
14	HORMISDAS MELOCHE	276	4200	118	6	6	24
15	ANTOINE PAYMENT	275	1300	36	8	3	23
16	Vve FRANCOIS XAVIER LEGAULT	274	1500	42	4	1	27
17	JOSEPH COUSINEAU	P. 273	3800	107	3	2	32

*Daniel Chauvet
Genevieve Meloche
Vve Thomas Chauvet
Wilfrid Lanuel
Velaris Chauvet
Daniel Chauvet
Charles Lanuel
Lucie Marcelin Lalonde
Joseph Meloche

Raul Lanuel
Hormisdas Meloche pere
Vve E. Payment
Hormisdas Meloche fils Hormisdas
Joseph Hormisdas Payment
J. Bte Legault
Ernest Meloche*

18	JEAN BAPTISTE JASMIN	272	3600	101	7	4	34
19	TOUSSAINT PAYMENT	P. 270	100	2	9	7	43
20	FRANCOIS XAVIER LEGAULT	271	1500	42	4	1	42
21	ISRAEL LEGAULT	269	3000	84	8	2	52
22	FERRIER LIBERSANT	310	380	8	5	5	54
23	MAXIME ROULEAU	308	225	6	4	1 $\frac{1}{2}$	51
24	TOUSSAINT PAYMENT	P. 270	3500	98	9	5	44
25	JULES LEGAULT	309	4800	135	6	0	53
26	JOSEPH LEGAULT	P. 305	1200	33	10	4	41
27	Le même	307	3500	98	9	5	50
28	Vve FRANCOIS LEGAULT	P. 306	150	4	2	6 $\frac{1}{2}$	46
29	NARCISSE LEGAULT	" 306	3200	90	4	0	45
30	ALDERIC LEGAULT	" 306	4000	112	11	0	47
31	JEAN BAPTISTE LEGAULT	" 306	150	4	2	6 $\frac{1}{2}$	49
32	FRANCOIS LEGAULT	" 306	150	4	2	6 $\frac{1}{2}$	48
33	HERMENIGILDE LEGAULT	" 305	200	5	7	6	40
34	EUSTACHE BRUNET LETANG	" 304	500	14	1	3	39
35	NARCISSE LEGAULT	" 304	1000	28	2	6	38
36	ANTIME LEGAULT	" 303	200	5	7	6	36
37	DANIEL LEGAULT	" 303	250	7	0	5 $\frac{1}{2}$	37
38	ALDERIC THEORET	" 302	3500	98	9	5	30
39	ISIDORE LANIEL	" 302	800	22	7	0	31
40	Le même	" 303	3500	98	9	5	35
41	LOUIS JASMIN	301	1200	33	10	4	29
42	URGELE THEORET	300	3300	93	1	7	28
43	PAUL CYPRIEN BRUNET	299	3300	93	1	7	25
44	HORMISDAS PAYMENT	298	3600	101	7	4	26
45	ANDRE LEGAULT	297	3700	104	5	3	21
46	HERMENIGILDE LEGAULT	296	3200	90	4	0	18
47	CELESTIN THEORET	295	275	7	9	1 $\frac{1}{2}$	15
48	JOSEPH LEGAULT, fils de NOEL	294	3000	84	8	2	12
49	ISRAEL LANIEL	P. 293	100	2	9	7	10
50	MARCELIN LALANDE	" 293	2000	56	5	4	13
51	GEDEON LANIEL	292	3000	84	8	2	17
52	ANSELME POUDRETE LAVIGNE	291	2100	59	3	3	5

Vve Joseph Jasmin
Joseph Payment
Jos. Eteldas Legault
Vve Noel Legault
Benant Thiorik
Benant Thiorik
Joseph Payment
Arthur Jasmin
Jos. Eteldas Legault
Benjamin Jasmin
Ochare Lawin
Glouffis Payment
Edouard Charles Delaire
Gedeas Legault
Dector Lanuel
Thorslow Cardinal
Carul Lanuel & Eteldas Libersant
Jos. Eteldas Legault
Eugene Legault
Daniel Legault
Hormisdas Meloche (Theodore)
Theodore Meloche
Henri Legault
Vve Joseph Jasmin
Vve Lanuel
Hormisdas Meloche (Theodore)
Joseph Hormisdas Payment
Hormisdas Meloche (Theodore)
J. P. & F. D. McBride
Joseph Buellé
W. J. Jorgan

Daniel
Vve Anselme Lavigne

53	LEOCADIE CHAURETTE	273	200	5	7	6	33
54	MARCELIN LANIEL	290	275	7	9	1½	4

Carul Lanuel

PAROISSE -- ST JOACHIM DE LA POINTE-CLAIRE.

55	JEAN BTE. LEGAULT fils de FRANCOIS	94	3000	84	8	2	55
56	LUDGER & DANIEL LEGAULT	88	1350	38	1	0½	64
57	SIMON LEGAULT	98	2850	80	5	3½	61
58	EUSTACHE BRUNET	95	375	10	7	0½	56
59	LOUIS & J ^e BTE LEGAULT	96	3450	97	4	5½	57
60	DOSITHEE LEGAULT	97	2600	73	4	6	60
61	ANTHIME LEGAULT	99	3000	84	8	2	66
62	Le même	100	600	16	11	2	67
63	LOUIS & J ^e BTE LEGAULT	101	2400	67	9	0	68
64	ISAAC THEORET	102	3500	98	9	5	72
65	Le même	103	2250	63	6	1½	73
66	BENJAMIN LEGAULT	104	3000	84	8	2	76
67	HERMENIGILDE LEGAULT	106	3600	101	7	4	81
68	ANTHIME LEGAULT	107	2100	59	3	3	84
69	CALIXTE LETANG	74 & 75	3400	95	11	6	85
70	Le même	63	1050	29	7	5½	86
71	DAMASE VALOIS	64	1050	29	7	5½	87
72	HERMENIGILDE THEORET	93	4700	132	8	1	58
73	LEONARD THEORET	92	3900	100	1	1	59
74	EZILDAS LEGAULT	90	3500	98	9	5	62
75	NARCISSE DUBEAU	91	100	2	9	7	80
76	PHILEMON L'ETOILE	89	300	8	5	5	63
77	SIMEON LEGAULT	87	1950	55	0	4½	65
78	DAMASE VALOIS	P. 83	825	23	3	3¼	70
79	AVILA LEGAULT	" 83	2475	69	10	3½	69
80	NAPOLEON BOYER	" 105	3000	84	8	2	77
81	OLIVIER LEGAULT	82	3000	84	8	2	71
82	LOUIS JASMIN	81 & 81A	3000	84	8	2	74
83	OLIVIER LEGAULT	80	2850	79	0	4	75

Dame M^{re} Emery Lanuel
Simon Legault
Daniel Legault
Luc Letang
M^{re} Thomas Gohier
J. D. Legault
Luc Albert Legault
Luc Albert Legault
M^{re} J. B. Legault
Ugès Thiriel
Ugès Thiriel
Arthur Legault
M^{re} D. Legault
Félic Laisière
M^{re} R. Tremman

Herminigilde Thiriel
Luc Albert Thiriel
J. G. Legault
Ernest Baruff
A. D. Vaillancourt
Simon Legault
Alphonse Cardinal
Alphonse Cardinal
Leon Thiriel
Alphonse Cardinal
B. Jasmin
Jos. Cardinal

84	LAURENT GROULX	84	1050	29	7	5½	78
85	LAURENT GROULX	79 & 86	2400	67	9	0	79
86	CYRICE LEGAULT	78	2400	67	9	0	82
87	ARTHUR VIAU	76 & 77	1400	39	6	2	83
88	PIERRE BIBEAU	72 & 73	2400	67	9	0	88
89	JEAN BTE LEGAULT, fils de LEON	71	1200	33	10	4	89
90	Le même	70	3000	84	8	2	90
91	JOSEPH & CHARLES LEGAULT	68	3750	105	10	2½	91
92	LEON LEGAULT	69	3800	107	3	2	92
93	Vve JAMES & THOMAS SMITH	65	10000	282	3	4	93
94	GABRIEL LEFEBVRE	67	700	19	9	1	94
95	Vve PIERRE LECAVALIER	68	700	19	9	1	95

Edmond Groulx

Vve A. Groulx & Edmond Groulx

J. Legault.

Succ. G. Marcil

Subdivision

Alphonse St Germain

Alphonse St Germain

Succ. C. Deslauriers

Succ. C. Deslauriers

Congregation Notre Dame & Mrs. Thos Smith

Succ. C. Deslauriers

Succ. C. Deslauriers

P. R no 7

Box 56

Dorval Station

P. Que

7. August.

M^r Ashby
Sec. County Council
Sir

I beg to draw
the attention of the council to
the bad condition of this road
(i.e.) the west end of Cote St.
Francis road. After a shower
of rain this road is in a terrible
condition and during the ten
years we have lived here has only
been repaired once

Levesque

done to the road.

I remain

Respt. yours

S. M. Jenkins

It is a disgrace to the County
and every year gets worse we
would like you to do something
about it as we have appealed
to the Parish Council several
times in ~~vain~~ vain, and
this Spring had to cut our
fence in order to allow people
to get to the house.

Hoping you will give this your
attention and get something

PAS DE CHARGE

The 15th of AUGUST. 29.

Mr. S.M. JENKINS,

RR No.1 Box 56

DORVAL STATION, P.Q.

Dear Sir:

I received your letter of the 7th of August instant by which you report to me the bad conditions of ST FRANCOIS ROAD.

I will submit your letter at the first meeting of the Council, which will be held in september next.

Yours very truly,

AA/MB.

CHARGÉE AU COMTE DE JACQUES-CARTIER.

Le 26 OCTOBRE 29.-

MONSIEUR Hector Laniel,

Inspecteur de Voirie,

Côte St Rémi,

PAROISSE DE LA POINTE-CLAIRE, P.Q.

Cher Monsieur:

A la dernière assemblée du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier tenue le 11 septembre dernier, j'ai été chargé de vous écrire pour porter à votre connaissance qu'une plainte venant de M.S.M.JENKINS, concernant le mauvais état du chemin de St.François venant joindre la Côte St.Rémi.

Je crois qu'en votre qualité d'Inspecteur de Voirie votre devoir est de voir aux réparations raisonnables de ce chemin.

Voulez-vous être assez bon de m'en donner des nouvelles dans le plus court délai possible?

Votre bien dévoué,

AA/MB.

Sec.-Trés. C.M.C.J.C.

Le 30 OCTOBRE 1929.

MONSIEUR HECTOR LAMIEL,

Inspecteur de Voirie,

Côte St.Rémi,

PAROISSE DE LA POINTE-CLAIRE, P.Q.

Cher Monsieur:

La lettre que je vous ai envoyée à la date
du 26 octobre 1929 aurait dû être envoyée à M. EMERY
LEGAULT.

Voulez-vous être assez bon de me retourner
cette lettre?

Votre bien dévoué,

AA/MB.

Sec.-Trés. C.M.C.J.C.

CHARGÉ AU COMTE DE JACQUES-CARTIER.

Le 30 OCTOBRE ----- 29.-

MONSIEUR EMERY LEGAULT,

Inspecteur de Voirie de la Paroisse de Pte CLAIRE,
DORVAL STATION, P.Q.

Cher Monsieur :

A la dernière assemblée du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, tenue le 11 septembre dernier, j'ai été chargé de vous écrire pour porter à votre connaissance qu'une plainte venant de M.S.M.JENKINS, concernant la mauvais état du chemin de St.François venant joindre la Côte St.Rémi.

Je crois qu'en votre qualité d'Inspecteur de Voirie votre devoir est de voir aux réparations raisonnables de ce chemin.

Voulez-vous être assez bon de m'en donner des nouvelles dans le plus court délai possible?

Votre bien dévoué,

AA/MB.

Sec.-Trés. C.M.C.J.C.

J. S. A. ASHBY

NOTAIRE & C.C.S.D.M.



NO. 15.-19EME AVENUE

DEPOSITAIRES DES GREFFES DE
MTRES { L. FOREST,
A. N. LEPAILLEUR. } N.P.

LACHINE, QUE., Le 26 OCTOBRE -----19 29.-

MONSIEUR Hector Laniel, *Emery Legault*
Inspecteur de Voirie,
Côte St Rémi,
PAROISSE DE LA POINTE-CLAIRE, P.Q.

Cher Monsieur:

A la dernière assemblée du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier tenue le 11 septembre dernier, j'ai été chargé de vous écrire pour porter à votre connaissance qu'une plainte venant de M.S.M.JENKINS, concernant le mauvais état du chemin de St.François venant joindre la Côte St.Rémi.

Je crois qu'en votre qualité d'Inspecteur de Voirie votre devoir est de voir aux réparations raisonnables de ce chemin.

Voulez-vous être assez bon de m'en donner des nouvelles dans le plus court délai possible?

Votre bien dévoué,

Sec.-Trés. C.M.C.J.C.

AA/MB.

PELLETIER & SYLVESTRE
AVOCATS

A. S. PELLETIER, C.R.
LACHINE

C. A. SYLVESTRE, LL.L.
5105 RUE DES ERABLES
MONTREAL

~~BOULEVARD MONTREAL~~

~~CHAMBRE 704~~

EDIFICE "METROPOLE"
4: NOTRE-DAME EST
CHAMBRE 705

MONTREAL, 6 novembre, 1929

Monsieur J.S.A.Ashby, N.P.
secrétaire-trésorier,
15-19ème avenue,
LACHINE

RE: ENTRETIEN DE LA MONTÉE ST-REMI

Cher Monsieur;

En réponse à votre demande, de ce matin, je dois vous dire que tout chemin municipal doit être tenu en toute saison dans un bon ordre sans trous, cahots, ornières, pentes, roches, embarras ou nuisances, etc..... de manière à rendre la circulation en voitures de toutes sortes facile de jour et de nuit, conformément à l'article 478 C.M.

Les travaux d'entretien devront être faits en toute saison.

Votre tout dévoué



ASP/B

PROVINCE DE QUEBEC.
DISTRICT DE MONTREAL.

Nous, soussignés, intéressés dans la
Montée St Rémi qui conduit de la Côte St Rémi à la Côte
St François, demandons au Conseil Municipal du Comté de
Jacques-Cartier, d'aviser qui de droit pour que ce chemin
soit réparé sans délai en conformité du procès-verbal qui
le régit.

Pointe-Claire, 11 juin 1930.

Edmond Grou ^{mais resté à St Yves} int. dans ~~le~~ ^{le} ~~chemin~~ ^{chemin}
Laurent Grou int. resté dans ~~le~~ ^{le} ~~chemin~~ ^{chemin} blanc
Leon Theoret
Succession Archibald Ferguson
par Richard Ferguson ^{à Montréal}
J B Larroie ^{pas int. on a est de la Côte Blanche}
^{resté à St Yves}
Hector Levalois ^{mais resté dans Ste Genevieve}
^{et n'a pas le jardin le chemin}
^{pas int. ni part. dans chemin}
^{mais resté à St Yves}

EXTRAIT du procès-verbal d'une assemblée de la sous-commission de la Commission Métropolitaine de l'Île de Montréal, tenue le 27 Juin 1923, et adopté à l'assemblée de la Commission Métropolitaine de Montréal, tenue le 6 Juillet 1923.

RESOLU :-

Qu'une copie du plan général soit fourni par chacune des municipalités sous la juridiction de la Commission, montrant l'évaluation par pied cube sur chacun des lots situés dans les dites municipalités, et la classification d'évaluation des bâtisses au pied cube.

(SIGNÉ) E.T. SAMPSON

Secrétaire-Trésorier.

raie copie.
Secrétaire-Trésorier de la
cité de Lachine.

16 Juillet - - - - 30

Mr. Laurent Grou,
Inspecteur de Voirie,
Cote St Rémi,
Ste Genevieve, P.Q.

Cher Monsieur:-

Pour donner suite à une résolution adoptée par le Conseil de Comté à son assemblée régulière du 11 juin 1930, la présente est pour porter à votre connaissance que vous recevrez sous peu copie de cette résolution vous demandant en votre qualité d'Inspecteur de Voirie de la paroisse de la Pointe-Claire de faire faire les réparations dans la Montée St Rémi qui conduit de la Côte St Rémi à la Côte St François et cela en conformité du proces-verbal déjà existant.

Vous feriez bien de vous préparer à l'avance pour savoir si vous connaissez toutes les personnes qui ont des parts dans cette Montée et la part de chacune de ces personnes.

Si vous avez besoin de renseignements ou de prendre connaissance du proces-verbal, vous feriez bien de venir à mon bureau et nous essaierons de vous aider le plus possible.

Veillez vous occuper de cette affaire sans délai.

Votre tout dévoué.

Sec.-Trés. C.M.C.J.C.

EXTRAIT d'une assemblée ordinaire du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, tenue à l'Hotel-de-Ville, de la Ville de la Pointe-Claire, le mercredi, 11 juin 1930, à 3 hrs . P.M., (heure avancée) conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, et aux avis donnés à laquelle assemblée étaient présents MM:-Hyacinthe St Pierre, Maire de la Municipalité du Village de Ste Geneviève et Préfet du Comté, Cléophas St Aubin, Maire de la Municipalité de la paroisse de la Présentation de la Ste Vierge, Daniel Chauret, Maire de la Municipalité de Dollard-des-Ormeaux, Henri Paquin, Maire de la Municipalité du Village de Ste Geneviève-de-Pierrefonds, Narcisse Lalande, Maire de la Municipalité de la paroisse de Ste Geneviève, Raoul Théorêt, Maire de la Municipalité de la paroisse de l'île Bizard, Urgel Crevier, Maire de la Municipalité de la paroisse de St Laurent, Anthime Legault, Maire de la Municipalité de la paroisse de la Pointe-Claire, Camille Cousineau, Pro-Maire de la Municipalité du Village de Saraguay, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Hyacinthe St Pierre, préfet.

J.S.Aimé Ashby, Sec.-Trés. étant aussi présent.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et approuvées.

Proposé par M. le Maire Henri Paquin.

Secondé par M. le Maire Urgel Crevier.


Attendu que le Chemin de Ligne ou Montée de la Côte St Rémi, dans la paroisse de St Joachim de la Pointe-Claire, conduisant de la côte St Rémi à la côte St François et les fossés en bordure de cette route, régis par règlement de ce Conseil passé le 8 septembre 1886, sont en mauvais état d'entretien et de réparations.

Attendu que l'inspecteur de voirie pour l'arrondissement de voirie de la côte St Rémi, en la paroisse de St Joachim de la Pointe-Claire, dans lequel arrondissement se trouve située la dite Montée, est, pour les fins d'exécution des travaux d'entretien de la dite route et des dits fossés en bordure, l'officier municipal de ce Comté,

Attendu qu'une requête a été signée par certains intéressés, en date du 11 juin 1930, demandant à ce Conseil de voir immédiatement à la réparation de cette même route,

qu'il soit résolu qu'instructions soient données au dit inspecteur d'arrondissement de voirie de la côte St Rémi, en la paroisse de St Joachim de la Pointe-Claire, dans lequel arrondissement se trouve située la dite Montée, officier municipal de ce Comté, d'avoir à faire procéder par les intéressés à la réparation de la dite route et des dits fossés pour les mettre en bon état d'entretien suivant les dispositions du dit règlement avant le premier septembre prochain. Adopté.

Vrai extrait délivré ce trente juillet mil neuf cent trente.


.....
Secrétaire-Trésorier du Conseil
Municipal du Comté de Jacques-
Cartier.

copie.

30 Juillet - - - - 30

Mr. Laurent Grou,
Inspecteur de Voirie,
Cote St Rémi,

Ste Genevieve, P.Q.

Cher Monsieur:-

Pour donner suite à ma lettre du 16
juillet courant, vous trouverez ci-inclus un extrait
de résolution vous ordonnant en votre qualité d'ins-
pecteur de voirie, tel que mentionné en la dite réso-
lution, de voir à ce que la Montée de la Côte St Rémi,
soit réparée immédiatement.

Voulez-vous être assez bon d'y voir sans
délai.

Je serai toujours à votre disposition
pour vous aider dans cette affaire.

Votre tout dévoué.

J.S.A.Ashby, Sec.-Trés. C.M.C.J.C.

Par:-

Reparation

30
- - - - -
30

Mr. Laurent Gagné

Inspecteur de Voirie

Cote St Léon

250 Goussier, P.Q.

Cher Monsieur:-

En ce qui concerne le 2^e lot de la parcelle n^o 10
située au coin de la rue Goussier et de la rue St Léon,
je vous prie de vouloir bien agréer mes excuses pour le
délai que j'ai dû vous adresser en ce qui concerne
la réparation de votre propriété.

Je vous prie de vouloir bien agréer mes excuses pour le
délai que j'ai dû vous adresser en ce qui concerne
la réparation de votre propriété.

Je reste toujours à votre disposition

pour vous aider dans cette affaire.

Très respectueusement,

J. L. Gagné, Sec. - Voirie. C.M.C.P.Q.

YAG

111

*St Rémi Piquin
Hyd brevier*

ATTENDU que le chemin de ligne ou montée de la Côte St Rémi dans la paroisse de St-Joachim de la Pointe Claire conduisant de la côte St Rémi à la Côte St, François les fossés et les clôtures en bordure de cette route régi par règlements de ce conseil passé le 8 septembre 1886 sont en mauvais état d'entretien et de réparations.

faul

ATTENDU que l'inspecteur municipal ou inspecteur d'arrondissement de voirie de la paroisse de St-Joachim de la Pointe Claire est, pour les fins d'exécution des travaux d'entretien de la dite route des fossés et clôtures en bordure, l'officier municipal de ce comté.

de voirie

QU'IL SOIT RESOLU qu'instructions soient données audit inspecteur municipal ou inspecteur d'arrondissement de voirie de la paroisse de St-Joachim de la Pointe Claire officier municipal de ce comté d'avoir à faire procéder par les intéressés à la réparation de ladite route fossés et clôtures de ligne pour les mettre en bon état d'entretien suivant les dispositions dudit règlement avant le premier septembre prochain

*faul l'arrondissement de voirie de la
la Côte St Rémi dans lequel
se trouve situè la dite montée*

*Langis au Comté
Pepin bachelier*

Le 13 SEPTEMBRE ----- 30.-

MONSIEUR LAURENT GROU, Inspecteur de Voirie,
Côte St-Rémi,
Ste GENEVIEVE, P.QUE.

Cher Monsieur:

A la dernière assemblée du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier tenue le 10 septembre courant, j'ai été autorisé à vous écrire, pour vous dire que vous avez été autorisé par le dit Conseil à donner de nouveaux avis aux intéressés de Dollard-des-Ormeaux et de la Paroisse de la Pointe-Claire dans la Montée--de St-Rémi, pour ceux qui n'ont pas fait leur part de chemin et de fossé dans cette Montée; que si ces parts ne sont pas réparés et faites d'ici au 20 septembre courant, vous êtes autorisé de réparer ou faire réparer ces parts de chemin et de fossé aux frais des intéressés en défaut-, toujours suivant le procès-verbal et les règlements régissant cette Montée.

Voulez-vous être assez bon d'y voir immédiatement?

Votre bien dévoué,

AA/MB.

Charge au Ste J. La

17 octobre - - - - - 30

Mr. Laurent Grou,
Inspecteur de Voirie,
Cote St Rémi,
Ste Genevieve, P.Q.

Cher Monsieur:-

Re: Montée des Sources.

Pour donner suite à ma lettre du 13 septembre dernier, je dois vous dire que MM: Dupuy & Ferguson, par leur avocat, m'avertissent qu'ils vont prendre des procédures contre la Corporation du Comté de Jacques-Cartier si les travaux ne sont pas faits et ils me disent que rien n'a encore été fait.

Voulez-vous être assez bon d'y voir immédiatement et de passer à mon bureau sans délai pour que nous en causions.

Votre tout dévoué.

Sec.-Trés. C.M.C.J.C.

BLAIN & PINARD

AVOCATS -- ADVOCATES

LANCASTER 4469

IMMEUBLE DULUTH, 84 RUE NOTRE-DAME OUEST

CHAMBRE 22

RECOMMANDEE

Montréal, 2 octobre 1930.

Monsieur J.S.A. Ashby,
Secrétaire-Trésorier,
15-19ème Avenue,
Lachine, P.Q.

Cher monsieur:-

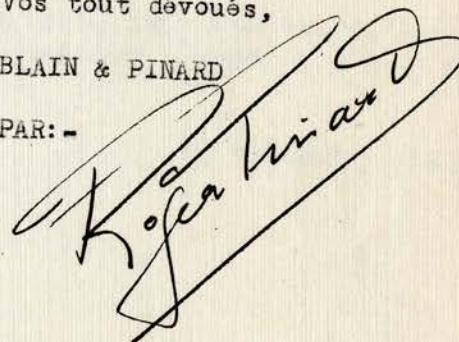
Nous vous incluons une copie d'une lettre adressée par nous aujourd'hui à la Municipalité de Pointe-Claire, à la demande de nos clients, Dupuy & Ferguson Enrg.,. Cette lettre parle par elle-même et nous croyons qu'il n'est pas nécessaire de vous en fournir de plus amples explications. Nous sommes sous l'impression, comme nos clients nous l'ont affirmé que les travaux en question avaient été décidés à l'assemblée du Conseil de Comté et que vous aviez donné l'ordre à l'inspecteur des chemins de voir à ce que les travaux soient exécutés dans un délai de quelques semaines. Nos clients ont constaté que rien n'a été fait et ils désirent tenir les intéressés responsables de tous dommages qui pourraient en résulter. Il serait opportun, si vous pouvez le faire, que de nouveaux ordres soient donnés pour que les travaux soient commencés incessamment.

Nous vous envoyons cette lettre sous pli recommandé et nous vous prions de nous croire,

Vos tout dévoués,

BLAIN & PINARD

PAR:-

INCL.

RP/SB

BLAIN & PINARD

AVOCATS -- ADVOCATES

LANCASTER 4469

IMMEUBLE DULUTH, 84 RUE NOTRE-DAME OUEST

CHAMBRE 22

RECOMMANDEE

Montréal, 2 octobre 1930.

Municipalité de Pointe-Claire,

POINTE-CLAIRE, P.Q.

Messieurs:-

A la demande de Dupuy & Ferguson Enrg., nous désirons attirer votre attention sur les faits suivants:-

Il y a environ un mois il a été décidé, lors d'une assemblée du Conseil de Comté que la Municipalité devait s'occuper dans un délai de trois semaines de faire creuser un fossé sur le chemin appelé "Montée des Sources", lequel chemin longe sur une certaine étendue la terre de Dupuy & Ferguson Enrg., à St-Laurent. Or, nos clients ont constaté que les travaux n'ont pas encore été commencés lorsqu'ils devaient, au contraire, être actuellement terminés. Nous ne savons pas si des ordres en conséquence ont été donnés et s'ils l'ont été, il est certain qu'on y a pas donné suite. Vous n'êtes pas sans savoir que nos clients font l'exploitation d'une ferme à cet endroit et cela sur une grande échelle.

Nous désirons, par conséquent, vous mettre en demeure d'avoir à exécuter les dits travaux sans autre délai, car votre retard à ce faire occasionnerait à nos clients des dommages très considérables. Ils ont l'intention si la chose est nécessaire de vous réclamer non seulement le montant des semences qu'ils mettront en terre mais aussi la valeur de la récolte.

Vous voudrez bien prendre cette lettre en considération, car à défaut par vous de ce faire, des procédures seront intentées contre vous.

Afin que vous ne puissiez l'ignorer la présente lettre vous est envoyée sous pli recommandé.

Veuillez nous croire,

Vos tout dévoués,

BLAIN & PINARD

PAR:- (SIGNE) ROGER PINARD

RP/SB

Chargé au Combi
Jacques Bouchier

Le 9 OCTOBRE ----- 30.-

MM. BLAIN & PINARD, Avocats,
84-rue Notre-Dame Ouest,
MONTREAL, P.QUE.

Messieurs:

J'ai reçu votre lettre datée du 2 Octobre courant avec --
en même temps copie d'une lettre que vous avez adressée à la --
Municipalité de la Paroisse de la Pointe-Claire, à la date du
2 Octobre courant, au sujet des réparations à faire à la Montée
des Sources et aux fossés longeant cette Montée de chaque côté.

Je comprends que l'Inspecteur de Voirie a averti tous les
intéressés dans cette Montée et il n'y en a pas beaucoup, je --
crois, qui n'ont pas réparé leur part.

Pour votre information, laissez-moi vous dire que Monsieur
VICTOR MARCHAND, Député du Comté, a été chargé de s'intéresser
à la réparation de cette Montée en s'informant quel serait le --
coût probable pour faire cette Montée en gravelage.

Nous n'avons pas encore reçu d'estimé, et je ne sais pas
si cela pourra marcher, attendu que le procès-verbal existant
ne pourvoit pas au gravelage de cette Montée.

Votre bien dévoué,

AA/MB.

BLAIN & PINARD

AVOCATS -- ADVOCATES

LANCASTER 4469

IMMEUBLE DULUTH, 84 RUE NOTRE-DAME OUEST

CHAMBRE 22

Montréal, 13 octobre 1930.

REC OMMAN DEE

Monsieur J.S.A. Ashby, Notaire,
 Secrétaire Trésorier du Conseil de Comté,
 15-19ème Avenue,
 La Chine, P.Q.

Cher monsieur:-

RE:- DUPUY & FERGUSON ENRG.,

Nous avons donné communication de notre correspondance à nos clients, Dupuy & Ferguson Enrg.; ils nous confirment le fait qu'aucun des travaux de creusage des fossés, le long de leur terre, sur la Montée des Sources, à St-Laurent, n'a été commencé. Nos clients nous demandent de vous mettre en demeure aujourd'hui d'avoir à faire en sorte que les dits travaux soient terminés d'ici huit jours, à défaut de quoi, ils verront à les faire exécuter eux-mêmes et à vous en charger le coût.

Vous savez aussi bien que nous que ces travaux ont été décidés et qu'ils doivent être exécutés sans plus de délai, et dans les circonstances nous devons insister pour qu'on fasse droit aux prétentions de nos clients.

En vue des difficultés que nous avons eues à date, en rapport avec cette affaire, nous devons vous charger le coût de nos honoraires et vous demandons le paiement de la somme de \$10.00.

La présente lettre vous est envoyée sous pli recommandé.

Bien à vous

BLAIN & PINARD

PAR:-



RP/SB

17 octobre - - - -

30

Mtre Roger Pinard, Avocat,
84 Ouest, rue Notre Dame,
Montréal.

Cher Monsieur:-

Re: Dupuy & Ferguson Enrg., et Montée des
Sources.

J'ai reçu votre lettre du 13 octobre cou-
rant et en réponse je dois vous dire que j'ai de suite
avisé l'Inspecteur de Voirie et que l'assemblée du Con-
seil de Comté du 10 septembre dernier a été ajournée au
22 octobre courant à 2 hrs, p.m., pour, entre autre chose,
prendre en considération l'entretien de la dite Montée.

Votre bien dévoué.

Sec.-Trés. C.M.C.J.C.

BLAIN & PINARD
 AVOCATS -- ADVOCATES
 LANCASTER 4469
 IMMEUBLE DULUTH, 84 RUE NOTRE-DAME OUEST
 CHAMBRE 22

Montréal, 6 octobre 1930.

RECOMMANDÉE

Monsieur Emile Daoust, Sec. Trésorier,
 Paroisse Pointe-Claire,
 2 Avenue du Golfe,
 Pointe-Claire, P.Q.

Monsieur:-

A la demande de Dupuy & Ferguson Eng., nous désirons attirer votre attention sur les faits suivants:-

Il y a environ un mois il a été décidé, lors d'une assemblée du Conseil de Comté que la Municipalité devait s'occuper dans un délai de trois semaines de faire creuser un fossé sur le chemin appelé "Montée des Sources", lequel chemin longe sur une certaine étendue la terre de Dupuy & Ferguson Eng., à St-Laurent. Or, nos clients ont constaté que les travaux n'ont pas encore été commencés lorsqu'ils devaient, au contraire, être actuellement terminés. Nous ne savons pas si des ordres en conséquence ont été donnés, et s'ils l'ont été, il est certain qu'on y a pas donné suite. Vous n'êtes pas sans savoir que nos clients font l'exploitation d'une ferme à cet endroit et cela sur une grande échelle.

Nous désirons, par conséquent, vous mettre en demeure d'avoir à exécuter les dits travaux sans autre délai, car votre retard à ce faire occasionnerait à nos clients des dommages très considérables. Ils ont l'intention si la chose est nécessaire de vous réclamer non seulement le montant des semences qu'ils mettront en terre mais aussi la valeur de la récolte.

Vous voudrez bien prendre cette lettre en considération, car à défaut par vous de ce faire, des procédures seront intentées contre vous.

Afin que vous ne puissiez l'ignorer la présente lettre vous est envoyée sous plis recommandé.

Veillez nous croire,

Vos tout dévoués,

BLAIN & PINARD

PAR:

Roger Pinard

RP/SB

Lebeau

J.-A. Dussault, L.L.L.,

Avocat

Barrister

Montreal, le 7 juillet, 1930

M. A.-S. Ashby, notaire,
10, St-Jacques-est
VILLE.

Monsieur ;-

Je suis informé que le chemin entre la côte St-François " St-Laurent" et le chemin des Sources " Ste-Géneviève " appartient au conseil de Comté dont vous êtes le secrétaire-trésorier. Si tel est le cas, je dois vous informer que M. Adélaré Lebeau mon client a subi un accident dû au mauvais état de la route.

Il réclame par mon entremise la somme de \$125.00 pour réparation à sa machine, et \$30.00 pour un habit complètement gâté.

Vous voudrez bien soumettre le plus tôt possible cette affaire à votre conseil et me dire sans délai ce qu'il entend faire à ce sujet, avant que je prenne les procédures requises en pareil cas .

Votre dévoué,

JAD/EL.

J.A. Dussault

*ce 24 juil 1930
a. S. D.
dont dire le chemin
de terre*

*non art cm.
458*

*Chargé au Comté
Jacques Carlier*

Le 10 JUILLET ----- 30.-

MRE J.A. DUSSAULT, Avocat,
4088-rue St-Denis,
MONTREAL, P.QUE.

Cher Monsieur:

J'ai reçu votre lettre datée du 7 courant en rapport avec votre client M. ADELARD LEBEAU qui prétend avoir subi des dommages en passant dans la Montée St-Rémi qui conduit de la côte St-François à la côte des Sources.

La prochaine assemblée régulière du Conseil aura lieu au mois de Septembre prochain et je soumettrai alors votre lettre.

Comme il serait bon de faire une petite enquête sur cet accident, voulez-vous être assez bon de me dire à quelle date, à quelle heure et à quel endroit cet accident est arrivé pour que je puisse savoir à qui appartient la part en défaut, car en vertu du procès-verbal existant les intéressés réparent eux-mêmes chacune leur part.

J'aurai aussi besoin de l'adresse de M. ADELARD LEBEAU et aussi en même temps s'il y avait plusieurs personnes dans l'automobile.

Votre bien dévoué,

AA/MB.

*Chargé au 6 milie
de Jacques Carlier*

Le 10 JUILLET ----- 30.--

MONSIEUR HYACINTHE ST PIERRE, Préfêt,
Ste GENEVIEVE, P.QUE.

Cher Monsieur:

Je viens recevoir une lettre de Mtre J.A.DUSSAULT, Avocat, de Montréal, réclamant la somme de CENT VINGT-CINQ - PIASTRES (\$125.00) pour réparations à sa machine et TRENTE - PIASTRES (\$30.00) pour un habit gâté à la suite d'un accident dans le chemin qui conduit, de la côte St-François à la côte - des Sources, pour son client Monsieur ADELARD LEBEAU.

Je crois que le temps est venu pour que tous les - intéressés à ce chemin le réparent immédiatement et sans délai et ils devront bien suivre les instructions donnés par l'Ins- pecteur de Voirie.

Il serait peut être bon que vous-même fassiez une enquête sur cet accident en vous adressant aux gens des envi- rons.

Votre bien dévoué,

AA/MB.

16 Juillet - - - 30

Mr. Laurent Grou,
Inspecteur de Voirie,
Côte St Rémi,
Ste Genevieve, P.Q.

Cher Monsieur:-

Je suis informé par Mr. Emile Daoust, secrétaire-trésorier de la paroisse de la Pointe-Claire, que vous êtes inspecteur de cette Municipalité et pour cette raison je me permets de porter à votre connaissance que tout dernièrement il y a eu un accident dans la Montée St Rémi qui conduit de la Côte St Rémi à la Côte St François.

Il serait bon que vous fassiez une enquête pour savoir à quelle date, à quelle heure et à quel endroit cet accident a eu lieu, combien il y avait de passagers et dans quel état ils se trouvaient. Il s'agit de déterminer d'une manière bien certaine dans quelle part de chemin cet accident est arrivé, car celui qui est tenu à l'entretien de cette partie de chemin sera probablement appelé à payer.

Voulez-vous vous intéresser à cette affaire et m'en faire rapport au plus tôt.

Votre tout dévoué.

Sec.-Trés. C.M.C.J.C.

J.-A. Dussault, L.L.L.,

Avocat - Barrister

Montreal, le 4 août, 1930

M. J.-S. A. Ashby, notaire,
15.-19^{ème} avenue,
LACHINE.

RE: ADELARD LEBEAU .

Cher Monsieur :-

Une absence de mon bureau m'a empêché de répondre plus tôt à votre lettre du 10 juillet dernier.

Il me fait plaisir de vous donner les informations que vous demandez. L'accident dont je vous parlais dans ma lettre a eu lieu le 25 juin dernier, vers 8 $\frac{1}{2}$ du soir, dans la Montée St-Rémi, a 10 arpents de la côte-des-Sources.

M. Lebeau demeure à 427, Duluth-Est, et ceux qui l'accompagnaient lors de l'accident sont Ernest Laurin et René Limoges, St-Laurent. C'est M. R. Forget, de la U.A.S. qui est allé sortir la machine de M. Lebeau de la mauvaise position où elle se trouvait.

Veillez donc avoir l'obligeance de soumettre cette affaire à votre conseil le plus tôt possible et de m'en aviser aussitôt.

Votre tout dévoué,

J. A. Dussault.

JAD/EL.

Le 5 AOUT ----- 30.-

M^{RE} J.A. DUSBAULT, Avocat,
4088-rue St-Denis,
MONTREAL, P.QUE.

Cher Monsieur:

RE: RECLAMATION ADELARD LEBEAU vs LA CORPORA-
TION DU COMTE DE JACQUES-CARTIER.

J'ai reçu votre lettre datée du 4 août courant me -
donnant certains détails en rapport avec cet accident.

Je comprends que le chemin où cet accident est ar-
rivé est un chemin de terre et j'ai toujours crû que les -
automobiles qui passaient dans un chemin de terre --- pas-
saient à leur risque et péril.

Voulez-vous être assez bon de me dire ce que vous
en pensez.

Je tiens à avoir ces renseignements pour les sou-
mettre à la prochaine assemblée du Conseil du Comté qui au-
ra lieu au commencement de Septembre prochain.

Votre bien dévoué,

AA/MB.

Montréal, le 5 septembre, 1930.

M. J. - S. A. Ashby, notaire,
15-19ème ave,
LACHINE.

RE: RECLAMATION A. LEBEAU VS LA CORPORATION
DU COMTE DE JACQUES CARTIER .

Cher Monsieur ;

Une absence de mon bureau m'a empêché de répondre plus tôt à votre lettre du 5 août dernier.

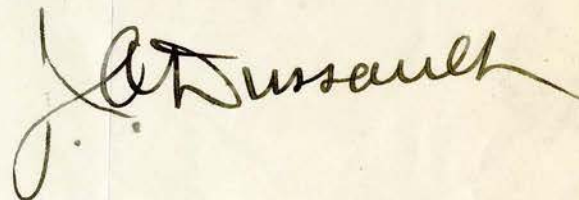
Après recherches faites, je suis en mesure de vous dire que les automobiles qui passent par des chemins de terre ne le font pas à leur risque et péril; ce serait encourager par là les municipalités à ne pas entretenir leurs chemins.

A tout événement, vous voudrez bien voir au règlement de cette affaire d'ici lundi, le 8 septembre courant, si vous désirez éviter des frais à votre municipalité.

Dernier avis avant poursuite.

Votre bien dévoué,

J. - A. DUSSAULT, avocat,
4088, rue St-Denis,
Bélair 0806.



JAD/EL.

478 e. m.

5 septembre - - - 30

Mtre. J.A.Dussault, avocat,
4088 rue St Denis,
Montréal.

Cher Monsieur:-

Re: Reclamation A.Lebeau vs La Corpora-
tion du Comté de Jacques-Cartier.

J'accuse réception de votre lettre du
5 septembre courant.

En réponse je dois vous dire que cette
lettre sera soumise à la prochaine assemblée or-
dinaire du Conseil de Comté, mercredi, 10 septembre
courant.

Votre tout dévoué.

J.S.A.Ashby, Sec.-Trés. C.M.C.J.C.

Par:-

*Chargé au Comté
Jacques Cartier*

Le 11 SEPTEMBRE ----- 30.-

M^{TR}E J.A.DUSSAULT, Avocat,
4088-rue St.Denis,
MONTREAL, P.QUE.

Cher Monsieur:

RE: RECLAMATION A. LEBEAU vs LA CORPORATION DU COMTE
DE JACQUES-CARTIER.

Pour donner suite à votre lettre datée du 5 Septembre --
courant à laquelle j'ai répondu le même jour, je dois vous dire
que cette réclamation a été soumise à l'assemblée du Conseil --
Municipal du Comté de Jacques-Cartier, tenue le 10 septembre --
courant, et après discussion, à l'unanimité des membres présents
j'ai été autorisé de vous dire que la dite Corporation ne se re-
connait aucune responsabilité pour cette réclamation.

Votre bien dévoué,

AA/MB.

Sec.-Trés. C.M.C.J.C.

BLAIN & PINARD

AVOCATS -- ADVOCATES

LANCASTER 4469

IMMEUBLE DULUTH, 84 RUE NOTRE-DAME OUEST

CHAMBRE 22

Montréal, 10 octobre 1930.

Monsieur J.S.A. Ashby, Notaire,
15-19ème Avenue,
Lachine, P.Q.

Cher monsieur:-

RE:- DUPUY & FERGUSON ENRG.,

Nous recevons ce matin votre lettre concernant la nôtre en rapport avec la demande de Dupuy & Ferguson Enrg., Nous sommes sous l'impression que vous avez mal interprété nos remarques.

Vous nous dites que l'Inspecteur de Voierie a averti les intéressés de faire les réparations à la Montée des Sources. Or, après constatation, nous remarquons que le creusage des fossés le long de cette montée n'a pas été commencé par aucun des intéressés. Nous n'avons pas demandé que cette route soit gravellée, mais seulement qu'on y creuse les fossés. Aussi nous nous en tenons à la lettre qui a été adressée à la Municipalité de la Paroisse de Pointe-Claire et dans laquelle nous insistons pour que ces travaux soient exécutés cet automne même.

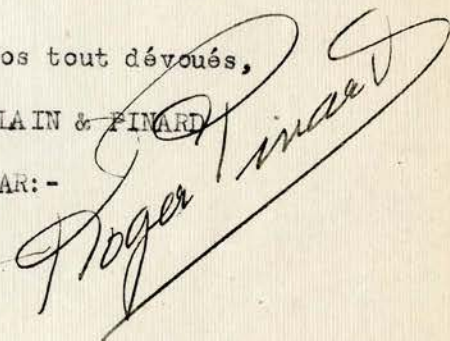
Nous espérons que ces quelques explications seront suffisantes pour vous faire comprendre nos prétentions.

Veuillez nous croire,

Vos tout dévoués,

BLAIN & PINARD

PAR:-



RP/SB

Voirie

1925- ch 91-

17- Payé for Municipalités on

21 Peut faire tous changements

23 = Reglets sur autres int

27 = Subvention $\frac{1}{2}$ (30) Règlement

31-37 = Amprais entes au Corp

76 = Pavement

82 = Fonds d'Amortis

108 = Travaux affactés à municip

94 = Re = Chemins de Coule

STE GENEVIEVE, 22 août, 1930.

A MESSIEURS LES MAIRES,
Conseil de Santé,
Comté Jacques Cartier,
Province de QUEBEC.

MESSIEURS:-

LES requérants soussignés ont bien l'honneur de solliciter
votre bienveillance attention et vous prient de faire remettre à neuf
avec du gravelage, aux frais des Municipalités de Pointe Claire et Dé-
sormeau, le chemin dans la Montée des Sources, tout aussi bien qu'à l'ap-
profondissement et au redressement des fossés de ligne.

ET vos requérants ne cesseront de prier:

NOMS

RESIDENCE

Joseph Deslauriers
 Émile Legault
 Mrs Chas. L. Smith.
 Richard Newman.
 Félix Larivière
 Damase Legault
 Vivie Legault
 Laurent Grou
 Arthur Legault
 Napoléon Cardinal fils
 Rodolphe Legault.
 Adrien Vaillancourt
 Joseph Des Legault
 Mre Albert Thériot.
 Mad Mre Thomas Bohier
 Leifrud Larvell
 Dame J. E. Legault
 Léon Thériot

REQUETE

STE GENEVIEVE, 22 août, 1930.

A MESSIEURS LES MAIRES,
Conseil de Comté,
Comté Jacques-Cartier,
Province de QUEBEC.

MESSIEURS:-

LES requérants soussignés ont bien l'honneur de solliciter votre bienveillance attention et vous prient de faire remettre à neuf avec du gravelage, aux frais des Municipalités de Pointe Claire et Désormeau, le chemin dans la Montée des Sources, tout aussi bien qu'à l'approfondissement et au redressement des fossés de ligne.

ET vos requérants ne cesseront de prier:

NOMS

RESIDENCE

Joseph Phot Shevret

Stemini J. Shevret

William George Jenkins

Alton Nunberry

Felix Segault

REQUETE

STE GENEVIEVE, 22 août, 1930.

A MESSIEURS LES MAIRES,
Conseil de Comté,
Comté Jacques-Cartier,
Province de QUEBEC.

MESSIEURS:-

LES requérants soussignés ont bien l'honneur de solliciter
votre bienveillance attention et vous prient de faire remettre à neuf
avec du gravelage, aux frais des Municipalités de Pointe Claire et Dé-
sormeau, le chemin dans la Montée des Sources, tout aussi bien qu'à l'ap-
profondissement et au redressement des fossés de ligne.

Et vos requérants ne cesseront de prier:

NOMS

RESIDENCE

REQUETE

STE GENEVIEVE, 22 août, 1930.

A MESSIEURS LES MAIRES,
Conseil de Comté,
Comté Jacques-Cartier,
Province de QUÉBEC.

MESSIEURS:-

LES requérants soussignés ont bien l'honneur de solliciter
votre bienveillance attention et vous prient de faire remettre à neuf
avec du gravillage, aux frais des Municipalités de Pointe Claire et Dé-
sormeau, le chemin dans la Montée des Sources, tout aussi bien qu'à l'ap-
profondissement et au redressement des fossés de ligne.

ET vos requérants ne cesseront de prier:

NOMS

RESIDENCE

Nyel Brever Maire St Laurent

Camille Desormeau Gros mare de aquay

Edmond Gros

Adelard Gros

1771

1771

1771

1771

General

1771

General

General

General

*Chargé au Comité
Jacques Cartier*

Le 11 SEPTEMBRE ----- 30.-

MONSIEUR VICTOR MARCHAND, M.P.P.

437-rue St Jacques Ouest,

MONTREAL, P.QUE.

Cher Monsieur:

RE: MONTÉE ST REMI conduisant de la côte St. Rémi
en la Paroisse de Pointe-Claire à la côte --
St. François en la Paroisse St-Laurent.

A la dernière assemblée du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, tenue le 10 septembre courant, sur présentation d'une requête signée par un grand nombre d'intéressés en la site Montée, j'ai été chargé de vous demander, s'il vous était possible, d'obtenir du Département de la Voirie, un estimé pour que la dite Montée soit faite à neuf avec du gravelage.

Je comprend que les Ingénieurs devront se rendre sur -- les lieux pour mesurer la longueur et la largeur du chemin.

Voulez-vous être assez bon de me donner ces renseignements aussitôt qu'il vous sera possible de le faire.

Votre bien dévoué,

AA/MB.

Sec.-Trés. C.M.C.J.C.



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Montréal, le 13 sept., 1930
437 Ouest, rue St. Jacques

Mr. J. S. A. Ashby, N.P.
No. 15 - 19^{ème} Avenue
Lachine, P.Q.

Mon cher notaire:-

Re Montée St. Remi

J'accuse réception de la vôtre du 11 du courant et tel que requis, j'écris aujourd'hui même à M. Alphonse Gratton, ingénieur du département de la voirie, de bien vouloir préparer un estimé des travaux à accomplir. Aussitôt que je serai en possession de ces renseignements je vous les communiquerai.

Votre tout dévoué

Victor Marchand
Victor Marchand M.P.P.

DEVIS SPECIAL

2100 30

Énumération et description des travaux à faire pour
la construction d'un macadam bitumineux

S. Rivet
Montée de la Côte St-François

6,275' X 14'

De 0+00, centre du Chemin Côte St-François, en allant vers le nord-ouest jusqu'à 21+50, et de 21+50, vers le sud-ouest jusqu'à 62+75, centre de la Montée des Sources.

LARGEUR MINIMUM ENTRE FOSSES ET CLOTURES

La largeur entre les fossés ne devra être nulle part inférieure à vingt-deux (22) pieds. La municipalité devra voir aux expropriations nécessaires pour que la distance entre clôtures soit de trente-six (36) pieds sur toute la longueur. Elle devra aussi obtenir le terrain nécessaire à la construction de deux courbes d'environ 80 pieds de rayon, aux chaînages 0+00 et 21+80. De plus, une vingtaine de poteaux nuiront à la construction du chemin; la municipalité devra voir à leur déplacement.

ESSARTEMENT

Chaînages	Côté	Longueur	Largeur moyenne
6+50 à 8+25	2c.	350'	4'
22+20 à 23+00	D.	80'	8'
23+00 à 24+00	"	100'	3'
32+25 à 34+00	2c.	175'	10'
34+00 à 41+50	"	750'	6'
41+50 à 44+00	"	250'	8'
46+00 à 55+00	G.	900'	4'
46+00 à 55+00	D.	900'	8'

DEBLAIS 2e CLASSE

Chaînages	Côté	Longueur	Larg. moy.	Profond. moy.
22+20 à 23+60	Centre	140'	26'	1.5'
25+25 à 26+00	D.	75'	3'	3'
26+00 à 27+75	"	175'	4'	2'

Les matériaux provenant du déblai, de 22+20 à 23+60, devront être amenés vers la bas de la côte pour améliorer le profil du chemin.

NETTOYAGE DES FOSSES

Chaînages	Côté	Longueur
0+00 à 20+75	G.	2,075'
23+60 à 32+00	2c.	1,680'
60+30 à 62+75	"	490'

FOSSES NEUFS

Chaînages	Côté	Sect. moy.	Longueur	Classe
0+00 à 23+60	D.	3' x 2'	2,360'	2e
20+75 à 23+60	G.	3' x 2'	285'	3e
32+00 à 60+30	"	2' x 2'	2,830'	"
32+00 à 60+30	D.	2' x 2'	2,830'	2e

Les matériaux provenant du creusement devront servir à élargir l'assiette du chemin.

CLOTURES NEUVES

Chaînages	Côté	Longueur
0+00 à 21+80	D.	2,180'
20+75 à 22+00	G.	125'
21+80 à 58+00	D.	3,620'

ARBRE A ENLEVER

Chaînage	Côté	Diamètre
21+65	G.	14"

(à suivre)

Montée de la Côte St-François

(Suite)

TUYAU EN BETON

Chainage	Diamètre	Longueur
46+00	15"	24'

ENCAISSEMENT

Chainages	Longueur	Largeur	Profondeur
0+00 à 28+50	2,850'	14'	8"
33+40 à 62+75	2,935'	14'	8"

ACCOTEMENTS RAPPORTES

Chainages	Longueur	Largeur	Epaisseur
0+00 à 28+50	2,850'	4' de ch. côté	6"
28+50 à 29+60	110'	4' " " "	24"
29+60 à 33+40	380'	4' " " "	32"
33+40 à 62+75	2,935'	4' " " "	6"

NIVELLEMENT DES ACCOTEMENTS

De 0+00 à 62+75, les accotements seront nivelés des deux côtés du chemin.

FONDATION INFÉRIEURE

Chainages	Longueur	Largeur	Epaisseur
0+00 à 28+50	2,850'	14'	8"
28+50 à 29+60	110'	14'	18" Fond. inf. 8", Enrochement 10"
29+60 à 33+40	380'	14'	26" " " 8", " " 18"
33+40 à 62+75	2,935'	14'	8"

FONDATION SUPÉRIEURE

Chainages	Longueur	Largeur	Epaisseur
0+00 à 62+75	6,275'	14'	5"

Revêtement
REFECTION "RETREAD"

Chainages	Longueur	Largeur	Epaisseur
0+00 à 62+75	6,275'	14'	3"

Adrien Benoit & C.

Ing. ass't Div. No 24.

J. H. Sauron

Montréal, le 21 octobre 1930.

Estimation = \$ 17 556.85

CONSEIL DE COMTE, CO. JACQUES-CARTIER

DEVIS SPECIAL

Énumération et description des travaux à faire pour la construction d'un macadam bitumineux

Montée St. Rémi. 6,275' X 14'

De 0+00, centre du Chemin Côte St-François, en allant vers le nord-ouest jusqu'à 21+50, et de 21+50, vers le sud-ouest jusqu'à 62+75, centre de la Montée des Sources.

LARGEUR MINIMUM ENTRE FOSSES ET CLOTURES

La largeur entre les fossés ne devra être nulle part inférieure à vingt-deux (22) pieds. La municipalité devra voir aux expropriations nécessaires pour que la distance entre clôtures soit de trente-six (36) pieds sur toute la longueur. Elle devra aussi obtenir le terrain nécessaire à la construction de deux courbes d'environ 80 pieds de rayon, aux chaînages 0+00 et --- 21+80. De plus, une vingtaine de poteaux nuiront à la construction du chemin; la municipalité devra voir à leur déplacement.

ESSARTEMENT

Chaînages	Côté	Longueur	Largeur moyenne
6+50 à 8+25	2c.	350'	4'
22+20 à 23+00	D.	80'	8'
23+00 à 24+00	"	100'	3'
32+25 à 34+00	2c.	175'	10'
34+00 à 41+50	"	750'	6'
41+50 à 44+00	"	250'	8'
46+00 à 55+00	G.	900'	4'
46+00 à 55+00	D.	900'	8'

DEBLAIS 2e CLASSE

Chaînages	Côté	Longueur	Larg. moy.	Profond. moy.
22+20 à 23+60	Centre	140'	26'	1.5'
25+25 à 26+00	D.	75'	3'	3'
26+00 à 27+75	"	175'	4'	2'

Les matériaux provenant du déblai, de 22+20 à 23+60, devront être amenés vers la bas de la côte pour améliorer le profil du chemin.

NETTOYAGE DES FOSSES

Chaînages	Côté	Longueur
0+00 à 20+75	G.	2,075'
23+60 à 32+00	2c.	1,680'
60+30 à 62+75	"	490'

FOSSES NEUFS

Chaînages	Côté	Sect. moy.	Longueur	Classe
0+00 à 23+60	D.	3' x 2'	2,360	2e
20+75 à 23+60	G.	3' x 2'	285'	3e
32+00 à 60+30	"	2' x 2'	2,830'	"
32+00 à 60+30	D.	2' x 2'	2,830'	2e

Les matériaux provenant du creusement devront servir à élargir l'assiette du chemin.

CLOTURES NEUVES

Chaînages	Côté	Longueur
0+00 à 21+80	D.	2,180'
20+75 à 22+00	G.	125'
21+80 à 58+00	D.	3,620'

ARBRE A ENLEVER

Chaînage	Côté	Diamètre
21+65	G.	14"

(à suivre)

double de ce dossier remis à Supt. J. J. 16 Oct. 1931

Montée St. Rémi

(Suite)

TUYAU EN BETON

Chainage 46+00	Diamètre 15"	Longueur 24'
-------------------	-----------------	-----------------

ENCAISSEMENT

Chainages 0+00 à 29+50 33+40 à 62+75	Longueur 2,850' 2,935'	Largeur 14' 14'	Profondeur 8" 8"
--	------------------------------	-----------------------	------------------------

ACCOTEMENTS RAPPORTES

Chainages 0+00 à 28+50 28+50 à 29+60 29+60 à 33+40 33+40 à 62+75	Longueur 2,850' 110' 380' 2,935'	Largeur de ch. côté 4' " " " 4' " " " 4' " " "	Epaisseur 6" 24" 32" 6"
--	--	--	-------------------------------------

NIVELLEMENT DES ACCOTEMENTS

De 0+00 à 62+75, les accotements seront nivelés des deux côtés du chemin.

FONDATION INFÉRIEURE

Chainages 0+00 à 28+50 28+50 à 29+60 29+60 à 33+40 33+40 à 62+75	Longueur 2,850' 110' 380' 2,935'	Largeur 14' 14' 14' 14'	Epaisseur 8" 18" 26" 8"
--	--	-------------------------------------	-------------------------------------

FONDATION SUPÉRIEURE

Chainages 0+00 à 62+75	Longueur 6.275'	Largeur 14'	Epaisseur 5"
---------------------------	--------------------	----------------	-----------------

REVETEMENT "RETREAD"

Chainages 0+00 à 62+75	Longueur 6,275'	Largeur 14'	Epaisseur 3"
---------------------------	--------------------	----------------	-----------------

(SIGNE) ADRIEN GENEST, I.C.

Ing. ass't Div.No.24.

(SIGNE) ALPH. GRATTON

Montréal, le 21 octobre 1930.

ESTIMATION - \$17,556.85

VRAIE COPIE.



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Montréal, le 22 octobre, 1930
437 ouest rue St. Jacques

Mr. J.S.A. Ashby, N.P.
Sec. Trés. Conseil du comté de J.C.
No. 15 - 19^{ème} Avenue
Lachine

Mon cher notaire:-

Je comprends que vous avez reçu ce matin de monsieur Alphonse Gratton, ingénieur du Département de la Voirie, copie du devis spécial au sujet de la Montée de la Côte St. François, et que les estimés se montent à \$17556.85

Veillez donc me dire aussitôt que possible si le Conseil de Comté désire que je demande au Gouvernement un octroi spécial de 50% pour la réfection de ce chemin

Votre tout dévoué

Victor Marchand M.P.P.

*Le bourgeois Bonelli
Jacques Bonelli*

Le 25 OCTOBRE ----- 50.-

MONSIEUR VICTOR MAROYAND, M.P.P.

437-Rue St Jacques Ouest,

MONTRÉAL, P.QUE.

Cher Monsieur:

RE: COMTE DE JACQUES-CARTIER & MONTÉE ST. REMI.

En réponse à la vôtre datée du 22 octobre courant, je dois vous dire que je ne sais réellement pas si la demande d'un octroi spécial de 50% pour cette Montée doit être faite par la Corporation du Comté de Jacques-Cartier ou par chacune des Corporations de la Municipalité de Dollard-des-Ormeaux ou de la Paroisse de Pointe-Claire.

Vous, qui connaissez très bien la situation, vous seriez-il possible de vous mettre en communication avec l'Honorable Ministre de la Voirie à ce sujet pour savoir par quel bout commencer et s'il me fallait aller le rencontrer conjointement avec vous-même, il me ferait plaisir de le faire, si c'est nécessaire.

Votre bien dévoué,

MA/MB.



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Montréal, le 27 octobre, 1930
437 ouest, rue St. Jacques

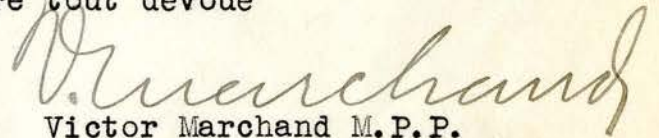
Mr. J. S. A. Ashby, N.P.
Secrétaire du Conseil de Comté de Jacques Cartier
No.15 - 19^{ème} Avenue
Lachine

Mon cher notaire:-

J'accuse réception de la vôtre du 25 du courant relativement à la demande d'un octroi spécial de 50% pour la réfection de la montée St. Remi.

Monsieur Gratton, ingénieur du Département de la Voirie, m'informe que lorsqu'il ya plusieurs municipalités intéressées dans le même chemin, d'habitude c'est le conseil de comté qui fait la demande d'octroi de 50% au gouvernement et qui paye l'autre 50%, et ensuite il collecte la quote part de chacune des municipalités intéressées; en conséquence si vous êtes prêt à procéder de cette manière, veuillez m'en avertir et je transmettrai votre demande au Département de la Voirie pour un octroi spécial de 50%.

Votre tout dévoué


Victor Marchand M.P.P.

*Chargé au Comté
Jacques Carlier*

Le 27 OCTOBRE ----- 30.-

MONSIEUR DANIEL CHAURSE, Maire,
Côte St. Rémi,
Ste CÉNEVIEVE, N.QUE.

Cher Monsieur:

J'ai reçu de Monsieur VICTOR MARCHAND, une lettre à la date du 22 Octobre courant par laquelle il m'informe - qu'il obtiendra un octroi spécial de 50% pour la confection de la Montée St. Rémi, du moment que cette montée sera faite conformément aux devis et à l'estimé de l'Ingénieur du Département de la Voirie.

Il serait bon que vous ayiez une assemblée de votre Conseil dans le plus bref délai possible pour prendre une décision.

Je suis à étudier cette question, à savoir: si c'est la Corporation du Comté ou si ça sera votre Corporation qui fera la demande de cet octroi spécial; je pourrai--vous le -- dire d'ici à quelques jours.

Votre bien dévoué,

A/MB.

*Religion au Comté
Jacques Bouchard*

Le 27 OCTOBRE ----- 30.-

MONSIEUR ANTHIME LÉCAUËT, Maire

Côte St Jean,

Ste GENEVIÈVE, P.QUE.

Cher Monsieur:

J'ai reçu de Monsieur VICTOR MARCHAND une lettre à la date du 22 Octobre courant par laquelle il m'informe qu'il obtiendra un octroi spécial de 50% pour la confection de la Montée St. Rémi, du moment que cette montée sera faite conformément aux devis et à l'estimé de l'Ingénieur du Département de la Voirie.

Il serait bon que vous ayiez une assemblée de votre Conseil dans le plus bref délai possible pour prendre une décision.

Je suis à étudier cette question, à savoir: si c'est la Corporation du Comté ou si ce sera votre Corporation qui fera la demande de cet octroi spécial; je pourrai vous le dire d'ici à quelques jours.

Votre bien dévoué,

AA/MB.

*Chargé au Comte
Jacques Lachue*

Le 29 OCTOBRE ----- 30.-

MONSIEUR VICTOR MARCHAND, M.P.P.
437-ouest rue St Jacques,
MONTRÉAL, P.QUE.

Cher Monsieur:

En réponse à la vôtre datée du 27 octobre courant relativement à l'octroi spécial de 50% pour la confection de la Montée St.Rémi, je dois vous dire que l'assemblée du Conseil de Comté a été ajournée à Mercredi, le 5 Novembre prochain.

Je soumettrai votre lettre et vous ferai connaître la décision du Conseil.

Votre bien dévoué,

AA/MB.

16 Décembre - -

0

Mr. Victor Marchand, M.P.P.,

437 Ouest, rue St Jacques,

Montréal.

Cher Mr. Marchand:-

A la dernière assemblée du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, j'ai été autorisé de porter à votre connaissance que le dit Conseil a décidé de faire le chemin de la Montée St Rémi, conduisant de la Côte St Rémi (Paroisse Pointe-Claire) à la Côte St François (Paroisse St Laurent) suivant la loi des Bons Chemins et d'après les instructions de l'ingénieur de la Voirie, à condition que cette Corporation puisse obtenir du Gouvernement Provincial une contribution de cinquante pour cent du coût de ces travaux.

La présente est pour vous faire la demande à cet effet.

Voulez-vous être assez bon d'y voir immédiatement et m'en faire rapport pour que ce conseil puisse commencer les procédures nécessaires?

Votre tout dévoué.
J.S.A. Ashby, Sec.-Trés. C.M.C.J.C.
Par:-

Receveurs

Conseil puisse commencer les procédures nécessaires
votre immédiatement et bien faire rapport pour que ce

Voulez-vous être sées bon d'

demande à cet effet.

La présente est pour vous faire la
partion de candidature pour ce qui de ces travaux.
tion puisse obtenir du Gouvernement Provincial que cette
l'ingénieur de la Ville, à condition que cette
loi des bons chemins et d'après les instructions de
à la Côte St Pierre (Paroisse St Laurent) où vivent la
qui sont de la Côte St Pierre de la Montée St René, con-
à déposé de faire le chemin de la Montée St René, con-
se de porter à votre connaissance que le dit Conseil
Municipal du Comté de Jacques-Cartier, l'a été autorisé
A la dernière assemblée du Conseil

Chef Mr. Marchand:-

Montréal.

137 Ouest, rue St Jacques,

Mr. Victor Marchand, M.P.P.,

16 Décembre - -

0



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Montréal, le 17 décembre, 1930
437 ouest, rue St. Jacques

Monsieur J.S.A. Ashby, N.P.
No. 15 - 19^{ème} Avenue
Lachine

Mon cher notaire:-

J'accuse réception de la vôtre du 16 du courant et tel que requis j'écris aujourd'hui même à monsieur J.L. Boulanger, sous-ministre de la Voirie, lui demandant un octroi spécial de 50% du coût des travaux du chemin de la Montée St. Remi. Je comprends que le Conseil de Comté s'engage à payer l'autre 50%. Aussitôt que j'aurai des nouvelles de M. Boulanger je vous en avertirai.

Votre tout dévoué

Victor Marchand
Victor Marchand M.P.P.

20 Décembre - -

0

Mr. Victor Marchand, M.P.P.,
437 Ouest, rue St Jacques,
Montréal.

Cher Mr. Marchand:-

Pour faire suite à ma lettre du 16 décembre courant à laquelle vous avez répondu le 17 du même mois, je dois vous dire que l'assemblée du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, a été ajournée au 7 janvier prochain, pour prendre connaissance du résultat de vos démarches au sujet de l'octroi de 50% demandé aux fins de faire le chemin de la Montée St Rémi.

En conséquence voulez-vous être assez bon de me donner des nouvelles avant le 7 janvier prochain, si possible?

Votre tout dévoué.

Sec.-Trés. C.M.C.J.C.

Gravelle

Sec.-Trés. C.M.C.T.C.

Votre tout dévoué.

Prochain, et possible
vous pour de ne donner des nouvelles avant le 1^{er} janvier
de la Montée et Hémi.
La connaissance du réajustement de vos dépenses en sujet
a été adjointe en la lettre prochain. Pour prendre
du Conseil Municipal du Comté de Tadoussac-Carleton.
Il a du même mois, je dois vous dire que l'assemblée
le 10 décembre concernant le journal de vos avec réponse le
font faire suite à ma lettre du

Cher Mr. Marchand:-

Montreal.
433 Ouest Rue St Jacques.
Mr. Victor Marchand, M.P.P.

30 Décembre - - 0



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Montréal, le 26 décembre, 1930
437 ouest, rue St. Jacques

Monsieur J.S.A.Ashby, N.P.
Sec.Trés.du conseil de comté de J.C.
No.15 - 19ème Avenue
Lachine

Mon cher notaire:-

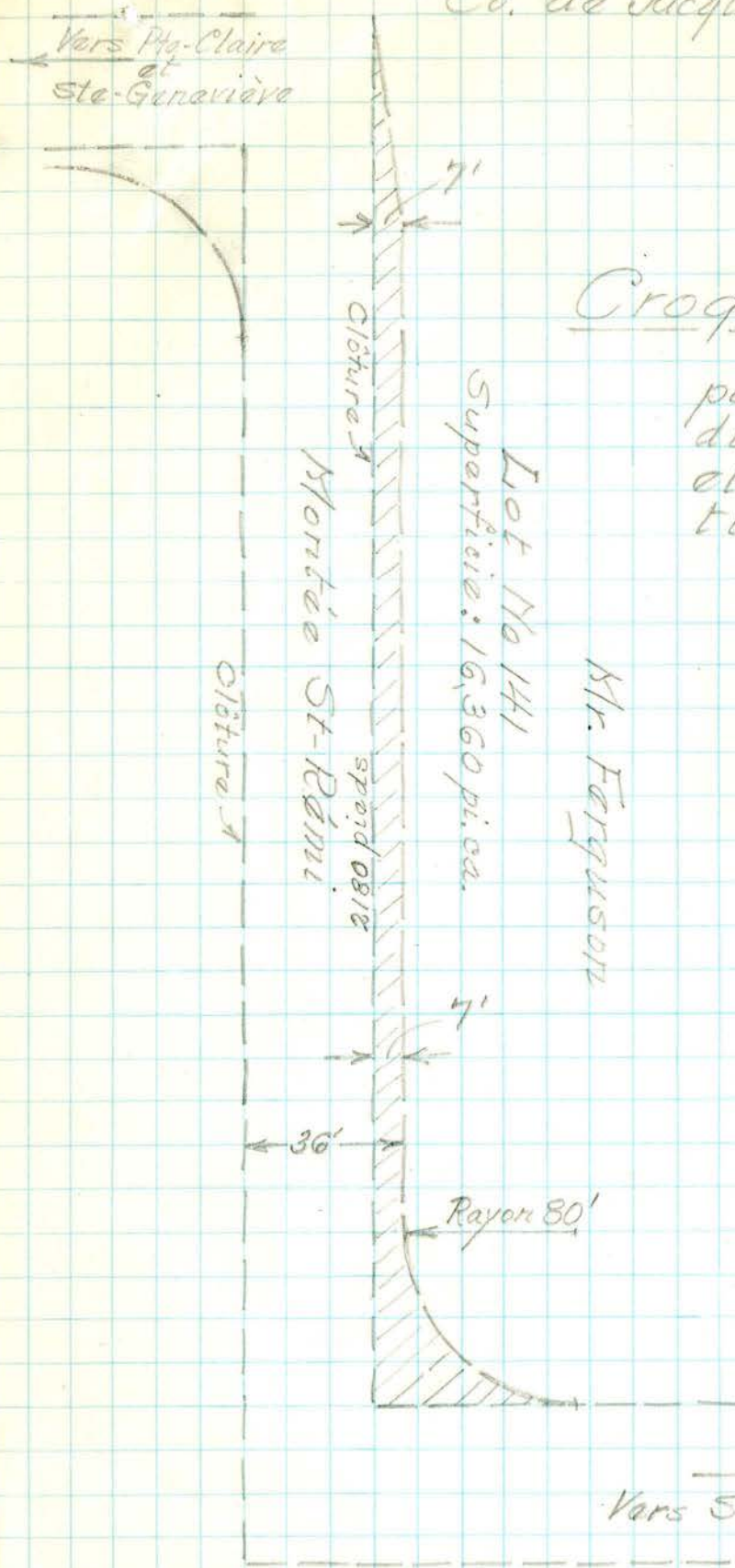
En réponse à la vôtre du 20 décembre, je dois vous dire que j'ai eu une longue entrevue avec l'Honorable J.E.Perrault, Ministre de la Voirie, qui m'a promis qu'il nous donnerait du 50% du coût de réfection de la Montée St.Remi qui est sous le contrôle du conseil de comté. Si c'est l'intention du conseil de comté de faire faire ces travaux par le département de la voirie au coût de l'estimé, veuillez avoir l'obligeance de leur faire parvenir le montant couvrant 50% de votre quote part.

Si d'un autre côté les estimés tels que préparés ne sont pas trouvés satisfaisants, veuillez demander d'autres soumissions publiques, et aussitôt les travaux faits, lesquels travaux devront être faits sous la juridiction des ingénieurs de la voirie, le département m'a promis qu'il vous ferait parvenir sa contribution, mais ce après le 1er juillet 1931.

Votre tout dévoué

Victor Marchand
Victor Marchand M.P.P.

Conseil de Comté
Co. de Jacques-Cartier



Croquis montrant le terrain requis pour l'élargissement du chemin à 36 pieds et l'amélioration d'un tournant dangereux.

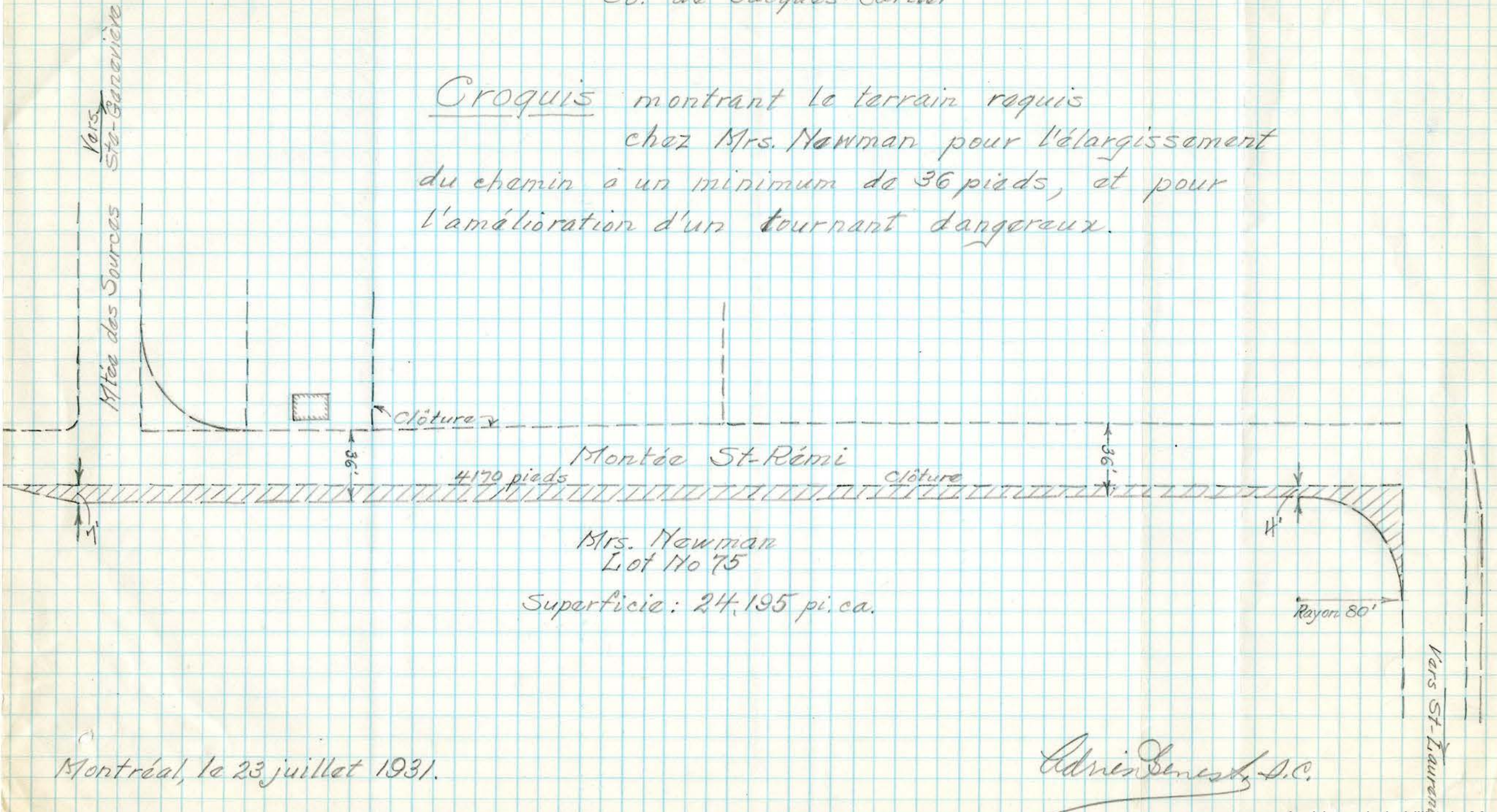
Mr. Ferguson

Montréal, le 23 juillet 1931.

Edwin Genest, S.C.

Conseil de Comté
Co. de Jacques-Cartier

Croquis montrant le terrain requis
chez Mrs. Newman pour l'élargissement
du chemin à un minimum de 36 pieds, et pour
l'amélioration d'un tournant dangereux.



Montréal, le 23 juillet 1931.

Adrien Senest, S.C.

Re: Montee H Reun.

Montants payes -

1930	Dec 26	Yvonne Lalonde	6 00	✓
	27	M E. Letang	1 80	✓
	27	Jos Duellelle	60	✓
1931	Jan 7	Parois P. Claire	12 90	✓
	" 7	Sue & Tremblay & J O Mathieu	7 20	✓
	" 7	J. W. Yorgan	4 80	✓
	" 9	Shark Yarnel for Paul Yarnel	9.60	✓
	" 22	Ernest Melcher	24 75	✓
	" 22	Town of Rep bars 9165	24 00	✓
			<u>91 65</u>	
	Mar 28	Marcel Trust Co	7 20	
	" 28	Estate John S. McBeck	19 40	



Lachine, 20 juillet 1921.

Monsieur Georges Mayrand,
Notaire,
90 St Jacques,
Montréal.

Mon cher Georges

Tu trouveras ci-inclus ma passe No. B5255
du Canadian National Railways pour 1921.

Tu voudras bien me la retourner aussitôt de
retour.

Je te souhaite un bon voyage

Bien à toi

AA/JV.

J.S.A. Ashby, Notaire

Collection Montee St Remi

Succ ^{ce} J Tremblay & J Mathieu <i>Paye</i>	7	20 ^x
Marguerite Mary & Julia Newman	3	60
Marcil Truist <i>Paye</i>	7	20
Par P. Claire <i>Paye</i>	12	90 ^x
Vnt E. Letang <i>Paye</i>	1	80 ^x
Ville Rap-bors <i>Paye</i>	14	40 ^x
" " <i>Paye</i>	9	60 ^x
J. W. Yorgen <i>Paye</i>	4	80 ^x
Melle. Yonne Talande <i>Paye</i>	6	00 ^x
Succ ^{ce} J ^{me} Mc Bride <i>Paye</i>	19	20
Joseph Duquette <i>Paye</i>		60 ^x
Ernest Meloche <i>Paye</i>	24	75 ^x
Eulchide Liversan	4	80
Charles Daniel <i>Paye</i>	9	60 ^x

17 Jan 31
Remis bail to
M. Blanchin

Collect in St. Louis

1930	Dec 17	Vaca a Hotel de Ville, V. P. Claire de Nes	1.00
"	17	Vaca a Phileas Daniel	" 1.00
1930	Dec 22	B Comptes	7.00
		Tambre	.28
	26	Let a Estate John T Mc Bride	1.00
	26	" a up saunahun	1.00
	26	Let a Town of Rapboro	1.00

compté au 22 Dec 1930



Lachine, 31 août 1921.

Monsieur Arthur Tessier,

562 rue Berri

Montréal.

Cher Monsieur

J'ai reçu votre lettre datée du 29 courant pour la démonstration de Dimanche prochain à Lachine.

Je ne sais pas si je serai à Lachine ce jour là mais en tous cas si j'y suis, je serai à l'Hotel-de-Ville à l'heure indiquée dans votre lettre.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre bien dévoué,

AA/JV.

cadastre No 64 P P Claire 25 octobre 1930
Succ. J. Tremblay & J.O. Duchesne
400 Rue William, Mont.

3 heures d'ouvrage

1 time chevaux 3.00

2 hommes 3.00
\$ 6.00
1.20
7.20

cadastre No 63 P P Claire 25 octobre 1930
Marguerite, Mary & Julia Roman,
Sœurs de Berthel

2 heures d'ouvrage

1 time chevaux 2.00

1 homme 1.00
can \$ 3.00
2.60

No 26-77 P P Claire 25 octobre 1930
Mr Maril Trust Co. (of Maril)
614 St-Jacques

3 heures d'ouvrage

1 time chevaux \$ 3.00

2 hommes \$ 3.00
\$ 6.00
1.20
7.20

Canine

72-73 P P Claire (Baron) 29 octobre 1930
Conseil de Paroisse Pointe-Clair
Athlétique Realty Co. (Pro d'adresse)
(multi part) 1928

4 heures d'ouvrage

1 time chevaux \$ 4.00

homme 2.75
\$ 6.75
1.20
7.95

10.75

95 P P Claire

18 novembre 1930

Madame Heure Eustache

2633 rue Delisle Montréal

1 heure d'ouvrage

1 time chevaux 1.00

1 homme .50
\$ 1.50
1.30
2.80

Canine



Montréal,
3 septembre
1921.

Mon cher député,-

Il y a vingt cinq ans cette année, que l'honorable Rodolphe Lemieux siège à la Chambre des Communes, à Ottawa.

Cet anniversaire nous fournit un excellent prétexte pour témoigner à M. Lemieux notre admiration et notre estime, et faire une démonstration très utile au parti au moment où sont annoncées les élections générales.

Après consultation avec les amis, nous avons décidé de faire en l'honneur de M. Lemieux un banquet populaire de mille couverts, à l'Arena Mont-Royal, le 22 septembre au soir.

A ce banquet populaire assisteront l'honorable W.L. MacKenzie King, notre chef à Ottawa, l'honorable L.A. Taschereau, notre chef à Québec, tous les députés fédéraux et provinciaux de la province, et un grand nombre de politiciens des autres provinces.

Le prix du couvert sera de deux dollars seulement.

Pour que nous ayons le succès désiré, il faut que chaque député nous promette son concours et la présence d'un contingent raisonnable de son côté.

Voulez-vous nous écrire d'ici à 4 jours pour nous dire si vous approuvez cette idée, jusqu'à quel point nous pouvons compter sur votre concours, et combien de billets vous vous réservez.

Veuillez me croire,

Mon cher député,

Votre tout dévoué,

Robert Lacombe

11 novembre 1930

Ville de Roxboro
eyes St. Whitehead, Board of Trade, Room 319
3 heures d'ouvrages

3.00
7.00

1 time cheval

6 hommes

14.40
14.60
12.00
2.40
14.40
1931

11 novembre 1930

Ville de Roxboro

2 heures d'ouvrages

1 time cheval

2 hommes

2.00

6.00

8.00

9.60

9.60

10 novembre 1930

40 minutes d'ouvrages

1 time cheval

10 hommes

4.00

4.80

W. Jorgan

83 Craig

O.K.

Quest

Montreal

213

10 novembre 1930

Mademoiselle Yvonne Galande Ste Genevieve
50 minutes d'ouvrages lot St Benoit

1 time cheval

5.00

10 hommes

1.00

6.00

Page 26 dec 1930.

10 novembre 1930

St. Me Bride

2 heures 40 minutes

1 time cheval

10 hommes

16.00

3.20

19.20

10 novembre 1930

M. Joseph Chellette, Ste Rose, Ste Jean

5 minutes ouvrage

1 time cheval

10 hommes

0.50

0.10

60



Lachine, 12 avril 1921.

Monsieur Noé Lacroix,
Secrétaire du Club Ouvrier,
43-6ème Ave.,

Lachine.

Cher Monsieur

J'ai reçu votre lettre datée du 9 courant au sujet de votre euchre pour jeudi soir de cette semaine et en réponse je dois vous dire qu'il me fera plaisir d'être à la table d'honneur si je puis être rendu assez tôt; vu mes nombreuses occupations je serai peut-être en retard mais à tout événement ne dérangez pas votre organisation.

Votre bien dévoué,

2 parts de chemin 10 novembre 1920

Ernest Meloche

ste Genevieve bo faque leatier

~~3 heures et 3/4~~ ~~0.15~~ **VC**

~~1 time chevage \$ 20.63~~

~~9 hommes Com \$ 24.75~~

273 - + Pr 27.3 Pste Gen

No 304 Pste Gen - dovent 11 novembre 1920

Mr Eugène Libersant

ste Genevieve bo faque leatier

~~1 heures d'ouvrages~~ **C**

~~1 time chevage~~

6 hommes Com 4.00

4.80

No 285 Pste Gen 11 novembre 1920

Mr Charles Janiel ste Genevieve
Cote St-Reni

~~2 heures d'ouvrages~~

~~1 time chevage 2.00~~

~~6 hommes 6.00~~

~~Com \$ 8.00~~

1.60

9.60

Genevieve

Tapes - m
of
of
of
of

3

~~1 5694~~
~~05~~
1 2645

7.20
3.60
7.20
12.90
1.80
14.40
9.60
4.80
6.00
19.20
60
24.75
4.80
9.60

126.45

debt + Comptes

~~7 20~~
 3 60 ✓
~~7 20~~
~~12 90~~
~~1 80~~
 9 60 ✓
~~14 40~~
~~6 00~~
~~4 80~~
~~6 00~~
~~19 20~~
~~4 80~~
~~24 75~~
~~9 60~~

 126 45

3 00 ✓
 6 00 ✓
 10 75 ✓
 6 00 ✓
 1 50 ✓
 8 00 ✓
 12 00 ✓
 5 00 ✓
 4 00 ✓
 50 ✓
 16 00 ✓
 4 00 ✓
 20 63 ✓
 8 00 ✓

~~105 38~~
~~21 00~~

 126 45

~~105 38~~
~~21 00~~

 126 45

~~20 976~~
~~2 1076~~
~~10 438~~

 \$ 1 26 45

1^o Pay temp & pro d'aujourd

2^o = Pas litre aut C. p. de
& cert de plus subdi-

Il est cour entre que se
faient

Pris ~~se~~
\$ 500 cong.

Notaire ASHBY,
SEC. TRES.
15 19^{eme} Avenue
LACHINE, P.Q.

Lachine, ²² ~~13~~ Décembre 1930.

Marcil Trust Co.,
514 Ouest, rue St Jacques,
Montréal,

doit à

La Corporation du Comté de Jacques-
Cartier,

pour réparation de la Montée St Rémi, au cours de l'automne 1930
à raison des immeubles Nos. 76 et 77 du cadastre de la paroisse
de la Pointe Claire,

Trois heures d'ouvrage avec une paire de chevaux et
deux hommes

\$ 7.20

Payé le 26 Dec 1931

N.B. Ce compte doit être payé dans les 8 jours de date.

Notaire ASHBY,
SEC. TRES.
15 19ieme Avenue
LACHINE, P.Q.

Lachine, 20 Décembre 1930.

Dame Vve E Letang,
2633 rue Delisle,
Montréal,

doit à

La Corporation du Comté de Jacques-
Cartier,

Pour réparation de la Montée St Rémi, au cours de l'automne 1930
à raison de l'immeuble No. 95 du cadastre de la paroisse de la
Pointe-Claire.

Pour 1 heure d'ouvrage avec une paire de chevaux, et
un homme

\$ 1.80

N.B. Ce compte doit être payé dans les 8 jours de date.

Payé
27 Dec 1930

Le Notaire ASHBY,
SEC.-TRES.
No. 15 19ieme Avenue
LACHINE, P.Q.

Lachine, ²²~~18~~ Decembre 1930.

Mr. J.W.Yorgan,
83 rue Craig,
Montreal,

doit à

La Corporation du Comté de Jacques-Carti-
er

Pour réparation de la Montée St Rémi, au cours de l'automne 1930
à raion de l'immeuble No. 294 du cadastre de la paroisse de Ste
Genevieve.

Pour 40 minutes d'ouvrage avec une paire de chevaux et dix
hommes \$ 4.80

N.B. Ce compte doit être payé dans les 8 jours de date.

Payé ce 7 Janvier 1931
Reçu en paye ce 7 Janv 31
à E.A. Shearman
16 Ballantyne Ave. South
M-West

Le Notaire ASHBY,
SEC.-TRES.
No. 15 19ieme Avenue
LACHINE, P.Q.

Lachine, ²² ~~13~~ Décembre 1930.

Mademoiselle Yvonne Lalonde,
Cote St Rémi,
Ste Genevieve, P.Q.

doit à

La Corporation du Comté de Jacques-Cartier,

Pour réparation de la Montée St Rémi, au cours de l'automne 1930,
à raison de l'immeuble No. 293 du cadastre de la paroisse de Ste
Genevieve,

50 minutes d'ouvrage avec une paire de chevaux et
dix hommes

\$ 6.00

N.B. Ce compte doit être payé dans les 8 jours de date.

*Payé 26 décembre 1930.
Porte en caisse -*

Le Notaire ASHBY
SEC.-TRES.
No. 15 19ieme Avenue
LACHINE, P.Q.

Lachine, ²²~~13~~ Decembre 1930.

Mr. J. T. McBride,
275 Ouest, rue St Jacques,
Montréal,

doit à

La Corporation du comté de Jacques-Car-
tier

Pour réparation de la Montée St Rémi, au cours de l'automne 1930
à raison de l'immeuble No. 296 du cadastre de la paroisse de Ste
Genevieve,

2 heures et 40 minutes d'ouvrage avec une paire de che-
vaux et dix hommes \$ 19.20

N.B. Ce compte doit être payé dans les 8 jours de date.

Paul J. Gagnon
Paul J. Gagnon

Le Notaire ASHES
SEC.-TRES.
No. 15 19ieme Avenue
LACHINE, P.Q.

Lachine, ²²~~12~~ Décembre 1930.

Mr. Joseph Ouellette,
Cote St Rémi,
Ste Geneviève, P.Q.

doit à la
Corporation du Comté de Jacques-
Cartier.

Pour réparation de la Montée St Rémi, au cours de l'automne 1930
à raison de l'immeuble No. 295 du cadastre de la paroisse de Ste
Geneviève.

5 minutes d'ouvrage avec une paire de chevaux et dix
hommes \$.60

N.B. Ce compte doit être payé dans les 8 jours de date.

Payé le 27 Dec 1930
Reçu Rémi Ouellette
1930

Le Notaire A. SIBIN
SEC. TRES.
No. 15 19ieme Avenue
LACHINE, P.Q.

Lachine, ²² ~~13~~ Décembre 1930.

Mr. Ernest Meloche,
Cote St Rémi,
Ste Genevieve, P.Q.

doit à la

Corporation du Comté de Jacques
Cartier

Pour réparation de la Montée St Rémi, au cours de l'automne 1930
à raison de l'immeuble No. 273 et Pt. 273 du cadastre de la paroisse
de Ste Genevieve.

3 $\frac{1}{2}$ heures d'ouvrage avec une paire de chevaux et 9
hommes

\$ 24.75

N.B. Ce compte doit être payé dans les 8 jours de date.

Robert Gannon 1931

Le Notaire ASHBY,
SEC.-TRES.
No. 15 19ieme Avenue
LACHINE, P.Q.

Lachine, ²²~~13~~ Décembre 1930.

Mr. Euclide Libersan,
Ste Genevieve, P.Q.

doit à

La Corporation du Comté de Jacques-Cartier.

Pour réparation de la Montée St Rémi, au cours de l'automne
1930, à raison de l'immeuble No. 304 du cadastre de la paroisse
de Ste Genevieve.

Une heure d'ouvrage avec une paire de chevaux et six hommes

\$ 4.80

N.B. Ce compte doit être payé dans les 9 jours de date.

Le Notaire ASHBY,
SEC.-TRES.
No. 15 19ieme Avenue
LACHINE, P.Q.

Lachine, ²²~~13~~ Décembre 1930.

Mr. Charles Laniel,

Cote St Rémi,
Ste Genevieve, P.Q.

doit à

La Corporation du Comté de Jacques-Cartier.

Pour réparation de la Montée St Rémi, au cours de l'automne 1930
à raison de l'immeuble No. 285 du cadastre de la paroisse de Ste
Genevieve,

Deux heures d'ouvrage avec une paire de chevaux,
et six hommes

\$ 9.60

N.B. Ce compte doit être payé dans les 8 jours de date.

*Payé
ce 9 jan. 1930.*

Lachine, 17 Décembre 1930.

Reçu de la Corporation du Comté de Jacques-Cartier, la somme de cent vingt six piastres et quarante cinq centins (\$ 126.45) re : collection pour réparations faites dans le chemin de la Montée St Rémi, aux frais de certains intéressés en défaut, dont les comptes sont ci annexes.

Laurent Grou

Porte en caisse
ce 17 Dec 1930

Lachine, 17 Décembre 1930.

Reçu de la Corporation du Comté de Jacques-Cartier, la somme de cent vingt six piastres et quarante cinq centins (\$ 126.45) re : collection pour réparations faites dans le chemin de la Montée St Rémi, aux frais de certains intéressés en défaut, dont les comptes sont ci-annexés.

Lachine, Dec. ~~23~~²² 1930.

The Town of Roxboro,

c/o. of J. W. Whitehead, Ice Truss, Room 319, Board of Trade Bldg. Montreal

owes to

The Corporation of the County-
of Jacques-Cartier.

For repair of the Road called Montée St Rémi, during the pre-
sent fall, re Immoveables Nos. 292 & 293 of the cadastre of
the Parish of Ste Genevieve.

Five hours with a team and six men,

\$ 24.00

N.B. That bill must be paid within ³¹ eight days from the
date hereof.

Paye 12 Janvier 1931

Lachine, Dec. ²² ~~13~~ 1930.

Misses Mary, Marguerite and Julia Newman,
Cote St Rémi,
Dorval, P.Q.

owe to

The Corporation of the Coun-
ty of Jacques-Cartier.

For repair of the road called Montée St Rémi, during last
month(1930) re immoveable No. 63 of the cadastre of the
Parish of Pointe-Claire.

Three hours of work with a team and one man \$ 3.60

N.B. That bill must be paid within 8 days from the date hereof

Lachine, ²² ~~23~~ Décembre 1930.

Succ. F.Tremblay et J.O.Mathieu,
(A/S F.Tremblay, & Cie)
400 rue William,
Montréal,

doivent à

La Corporation du Comté de
Jacques-Cartier.

Pour réparation de la Montée St Rémi, au cours de l'automne 1930,
à raison de l'immeuble No. 64 du cadastre de la paroisse de la
Pointe-Claire.

Trois heures d'ouvrage, avec une paire de chevaux et
deux hommes

\$ 7.20

N.B. Ce compte doit être payé dans les 8 jours de date.

Payé ce 7 janvier 1931

Reçu encaissé ce 7 janvier 1931

Lachine, ²² ~~23~~ Décembre 1930.

La Corporation de la Paroisse de
la Pointe Claire,

doit à

La Corporation du Comté de Jacques-
Cartier.

Pour réparation de la Montée St Rémi, au cours de l'automne
1930, ré immeubles Nos. 72 et 73 du cadastre de la paroisse
de la Pointe-Claire.

Quatre heures d'ouvrage avec une paire de chevaux \$ 12.90

N.B. Ce compte doit être payé dans les 8 jours de date.

Reçu Jurement 7 Janvier 1931

Reçu envoi ce 7 janvier 1931

THE JOHN T. MCBRIDE COMPANY, LIMITED.

IMPORTERS
ESTABLISHED 1868.

CANADA LIFE CHAMBERS

CABLE ADDRESS:-
"McBRIDE" MONTREAL.
CODES:-
A.B.C. 5TH EDITION, PRIVATE CODES,
UNIVERSAL TRADE CODE AND
BENTLEY'S COMPLETE PHRASE CODE.

MONTREAL, December 23, 1930.

Mr. Ashby,
Notary,
Lachine, P.Q.

Dear Sir:

Enclosed herewith please find your account, amounting to \$19.20.

Please be advised charges of this kind are payable by the tenant, Mr. F. Douchin, and we would thank you to kindly bill same to this party.

Yours very truly,

THE ESTATE JOHN T. MCBRIDE.

PER:



EDH.

26th December --

0

Estate John T. McBride,
275 St James Street,
Montréal.

Dear Sir:-

Re Montée St Rémi.

I received your letter dated of the 23rd
December instant in connection with that road with
the bill for \$ 19.20.

At your request I sent that bill to Mr.
Ferdinand Douchin.

Yours truly,

J.S.A.Ashby, Sec.-Treas. M.C.C.J.C.

Per:-

26 Décembre - -

0

Mr. Ferdinand Douchin,
Cote St Rémi,
Ste Genevieve, P.Q.

Cher Monsieur:-

Vous trouverez ,sous pli, un compte de
\$ 19.20 re réparation de la Montée St Rémi.

Ce compte avait été envoyé à la succes-
sion John T.McBride, et on nous l'a retourné en disant
qu'il doit être acquitté par vous.

Nous comptons que vous nous en ferez le
paiement , sans délai.

Votre tout dévoué.

J.S.A.Ashby, Sec.-Trés. C.M.C.J.C.

Par:-

T O W N O F R O X B O R O

5563 Hutchison Street,
M o n t r e a l, P.Q.

23rd December 1930

J. S. A. Ashby, Esq., Notary,
15 - 19th Ave.,
Lachine, P.Q.

Dear Sir -

I am in receipt of your account for \$24.00 covering repairs to the Montee St, Remi Road during the past Fall.

About a year ago we paid the contractors, O'Connor Bros. some \$2200.00 for rebuilding this road and after same was completed the Government advised us that they would look after the maintenance of this road free of charge. Therefore, we do not understand why we should be assessed with a \$24,00 account for repairs to this road.

I would appreciate if you would advise me by return mail full particulars regarding the above and on whose authority the repairs were made.

Yours truly,

Geo. H. Whitehead

26th December --

0

Town of Roxboro,
C/O Geo. H. Whitehead,
5563 Hutchison St.,
Montreal.

Dear Sir:-

Re Montee St Rémi.

I received your letter dated of the 23rd
December instant in connection with the road above
mentioned.

For your information I must tell you that
the road mentioned in the account that you received
for \$ 24.00 is that unimproved road running from Cote
St Remi(Parish of Pointe-Claire) to Cote St François
(Parish of St Laurent).

I hope this information will be satisfactory
to you.

Yours very truly.

J.S.A. Ashby, Sec-Treas. M.C.C.J.C.

Par:-

BANK OF MONTREAL

SAVINGS DEPARTMENT

NO.

27th Dec 1930

CREDIT

Corp Co. J. Carter

OCCUPATION

ADDRESS

WITH THE SUM OF

DOLLARS

DEPOSITED BY

CASH

CHEQUES

1	X	1
	X	2
1	X	5
	X	10
	X	20
	X	50
	X	100

1 00

5 00

SILVER

TOTAL BILLS AND SILVER \$

6 00

TOTAL BILLS AND SILVER \$

TOTAL DEPOSIT \$

6 00

TELLER'S INITIALS

27 Décembre

0

Mr. Laurent Grou,
Cote St Rémi,
Ste Genevieve, P.Q.

Cher Monsieur:-

Mr. Ernest Meloche voudrait avoir son compte en détail au sujet des réparations de la Montée St Rémi. Ainsi il voudrait savoir combien vous avez payé de l'heure, soit pour les hommes, soit pour les chevaux.

Voulez-vous être assez bon de lui donner ces détails, sans délai?

Votre tout dévoué.

J.S.A.Ashby,

Par:-

Steathmore Dec, 23, 1930

Mr. J. S. A. Ashby. D. P.

Dear Sir:

As our property
is in the Town of Pointe Claire.
We are advised that we
have nothing to do with
Parish affairs.

You will kindly give this
your attention.

Yours truly,
Mary Newman.

December 29,

0

Misses Mary, Marguerite and Julia Newman,
Cote St Rémi,
Dorval, P.Q.

Dear Misses:-

Re: Montée St Rémi.

Received your letter dated of the 22nd day of December 1930. In answer I must tell you that there is no matter if you are living in the limits of the Town of Pointe-Claire or in the limits of the Parish of Pointe-Claire.

You are interested in the road above mentioned in virtue of the proces-verbal, and so you have to pay for your share in said road.

Will you be kind enough to pay the bill that I am returning to you in the three days from now.

Yours truly.

J.S.A. Ashby. Sec.-Treas. M.C.C.J.C.

per

Ste Genevieve 3 Janvier 1931

A Monsieur Ashby - Notaire
Secr^{is}
Lachine

Bien cher Monsieur

J'accuse réception d'une
lettre reçue ces jours derniers
que je crois venir de vous
puisque l'entête est à votre
nom. La signature brille
par son absence.

Dans la dite lettre on me

réclame un compte pour la
montée St Côme. Il doit y avoir
erreur. Ce doit être pour la
montée St Francois où j'ai une
part de chemin et les travaux
avaient été faits en temps
par Mr. Raoul Laniel

J'ai bien l'honneur de vous
saluer et de vous offrir mes
souhaits de Bonne année.

Votre dévoué

Euclide Siberson

BANK OF MONTREAL

SAVINGS DEPARTMENT

NO.

29 Dec 1930

CREDIT

Coy Co. J. Carter

OCCUPATION

ADDRESS

WITH THE SUM OF

DOLLARS

DEPOSITED BY

CASH

CHEQUES

X 1
X 2
X 5
X 10
X 20
X 50
X 100

Joe Duquette
60

SILVER

1 80

TOTAL BILLS AND SILVER \$

TOTAL

BILLS AND SILVER

\$

1 80

TOTAL DEPOSIT \$

2 40

TELLER'S INITIALS

7 janvier - - -

0

Mr. Euclide Libersan,
Ste Genevieve,
Co.J.-Cartier, P.Q.

Cher Monsieur:-

Re: Montée St Rémi.

J'accuse réception de votre lettre du 3 janvier courant au sujet du chemin ci-dessus mentionné.

Je dois vous faire remarquer que le document que je vous ai envoyé est un compte et qu'il n'y avait pas lieu de le signer. On signe les comptes après paiement seulement.

Je regrette de devoir vous dire que le chemin qui conduit de la Cote St Rémi à la Cote St François, en vertu du règlement qui le régit, s'appelle la Montée St Rémi.

Si vous prétendez que vous ne devez pas payer le compte que je vous ai fait parvenir, vous feriez bien de voir l'inspecteur de voirie M. Laurent Grou pour qu'il nous avise en conséquence, autrement vous vous exposez à des frais.

Votre tout dévoué.

St Genevieve 14 Jan

Monsieur

Pardonnez
moi si j'ai retardé et
oublié de mettre le nu-
mero de mon compte
sur le cheque au mon-
tant de 60 ct le
numero est 59108

Joseph Guellette,

(no)

Del. a Poquette

ce 15 Jan 1930

IMPORTANT

BANK OF MONTREAL

Conseil Municipal de Comte
du Jacques Cartier

Lachine, Que BRANCH Jan. 3rd. 19 30

YOUR ACCOUNT HAS THIS DAY BEEN CHARGED WITH ITEM(S) AS UNDER

15-19th One

Cheque signed Jos. Ouellette returned "Account No. required" - \$0.60

Please call at the Bank and receipt for these item(s)

J. Ouellette

Manager

7 janvier - - -

1

Mr. Joseph Ouellette,
Cote St Rémi,
Ste Genevieve,
P.Q.

Cher Monsieur:-

Re: Montée St Rémi.

Le chèque de 60 cts que vous nous avez
donné dans cette affaire n'a pu être escompté, vu que
le No. de votre compte n'y était pas inscrit.

Voulez-vous être assez bon de me faire
parvenir sans délai, le No. de votre compte à la Banque
d'Epargnes, à Montréal?

Votre tout dévoué.

J.S.A.Ashby, Sec.-Trés. C.M.C.J.C.

Par:-

7th January - - - 1

Mr. J.T.McBride,
275 St James St., West,
Montreal.

Dear Sir:-

Re: Montée St Rémi.

At your request I sent to Mr. F.Douchin, the bill in that matter and he returned it to me saying that he is not obliged to pay same.

According to law I am supposed to get the payment of that bill from the landlord and this one may after exact the payment from his lessee or from any other person interest in virtue of any agreement whatsoever.

So I beg you to send me your cheque as soon as possible. Herewith the bill above referred to.

Yours truly,

J.S.A.Ashby, Sec.-Treas. M.C.C.J.C.

Per:-

10 novembre 1930

Monsieur Ernest Meloche
Côte St-Rémi

Pour réparation de chemin fait dans
la montée qui conduit de la côte
St-Rémi à la côte St-François

3 heures $\frac{3}{4}$ d'ouvrages

9 hommes à 50 de l'heure. \$ 4.50

1 timon de charp et 1 homme à \$1.00 \$ 1.00

\$ 5.50

\$ 5.50 de l'heure

3 $\frac{3}{4}$ heures

\$ 20.63

Laurent Grou

31 decembre 1938

2 parts de chemin

M. le notaire à Ashby.
Lachine.

Mon sieur

Je vous envoie le compte en detail
de Monsieur Ernest Meloche pour
sa part de rente je n'ai pas
ajoute le 20 du cent pour l'inspec-
teur. veuillez s'il vous plait l'ajouter.

S'il desire d'autres informations
veuillez m'en aviser je serai toujours
a votre demande.

Notre tout devant

Laurent Grou

BANK OF MONTREAL

SAVINGS DEPARTMENT

NO.

9 January 1931

CREDIT

Corp. Co. J. Carter

OCCUPATION

ADDRESS

WITH THE SUM OF

DOLLARS

DEPOSITED BY

CASH			CHEQUES	
X	1			<i>Mr. Gen. Land. Co Ltd</i>
2	X	2	4. 00	4 80
1	X	5	5. 00	<i>Estate of Susan Haley of 10 St. Jacques</i>
	X	10		7 20
	X	20		<i>Per P. Claire</i>
	X	50		12 90
	X	100		
SILVER.....			8. 60	
TOTAL BILLS AND SILVER		\$	9. 60	
TOTAL BILLS AND SILVER.....			\$	9. 60
TOTAL DEPOSIT			\$	34. 50

TELLER'S INITIALS

7 Janvier - - 0

Mr. Ernest Meloche,
Cote St Rémi,
Ste Genevieve, P.Q.

Cher Monsieur:-

Re: Montée St Rémi.

Les détails de votre compte pour réparation de la Montée St Rémi, suivant rapport de M. Laurent Grou, sont comme suit:-

9 hommes à 50cts de 1'heure	\$ 4.50
1 paire de chevaux et 1 homme à \$ 1.00 de 1' heure	<u>1.00</u>
	\$ 5.50

3 heures et 3/4 à \$ 5.50 font \$ 20.63

Votre tout dévoué.

J.S.A.Ashby, Sec.-Trés. C.M.C.J.C.

Par

15 Janvier - - -

1

MARCIE TRUST CO.,

637 Ouest, rue St Jacques,

Montréal.

Monsieur:-

Je constate que vous n'avez pas encore payé
le compte au montant de \$ 7.20 au sujet des réparations
de la Montée St Rémi.

Voulez-vous être assez bon d'y voir immédiate-
ment?

Votre tout dévoué.

J.E.A.Ashby, Sec.-Trés. C.M.C.J.C.

Par:-

January 15th .

1

Misses Marguerite, Mary and Julia Neman,
Cote St Rémi,
Derval, P.Q.

Dear Misses:-

I state that you have not yet paid your
bill of \$ 3.60 for repairs in Montee St Rémi.

Will you be good enough to see to the
payment of that bill without delay?

Yours truly.

J.S.A.Ashby, Sec.-Treas. M.C.C.J.C.

Per:-

January 15th -- 1

Estate T. McBride,
275 St James St., West,
Montréal.

Dear Sir:-

I state that you have not yet paid your bill
of \$ 19.00 for repairs in Montee St Rémi.

Will you be good enough to pay that bill without
delay?

Yours truly.

J.S.A.Ashby, Sec. & Treas. M.C.C.J.C.

Per:-

15 Janvier - -

1

Mr. Ernest Meloche,
Cote St Rémi,
Ste Genevieve,
P.Q.

Cher Monsieur:-

Je constate que vous n'avez pas encore
payé votre compte au montant de \$ 24.75 pour répara-
tions de la Montée St Rémi.

Voulez-vous être assez bon d'y voir im-
médiatement?

Votre tout dévoué.

J.S.A.Ashby, Sec-Tres. C.M.C.J.C.

Par:-

15 Janvier - -

1

Mr. Euclide Libersan,
Ste Genevieve, P.Q.

Cher Monsieur:-

Je constate que vous n'avez pas encore payé votre compte au montant de \$ 4.80 au sujet des réparations dans la Montée St Rémi.

Voulez-vous être assez bon d'y voir immédiatement?

Votre tout dévoué.

J.S.A.Ashby, Sec.-Trés. C.M.C.J.C.

Par:-

January 15th -

1

Town of Roxboro,

C/O Geo. H. Whitehead,

5563 Hutchison, St.,

Montreal.

Dear Sir:-

I state that you have not yet paid your bill of \$ 24.00 for repairs in Montée St Rémi.

Will you be good enough to see to the payment of that bill without delay?

Yours truly.

J.S.A. Ashby, Sec.-Treas. M.C.C.J.C.

Per:-

Lachine, 22 Janvier 1931.

Reçu de Mr. Ernest Meloche, la somme de vingt-
quatre piastres et soixante et quinze centins (\$ 24.75)
re réparation de la Montée St Rémi.

.....
Sec.-Trés. C.M.C.J.C.

BANK OF MONTREAL

SAVINGS DEPARTMENT

NO.

23 January 1931

CREDIT

Corp. of Carter

OCCUPATION.....

ADDRESS.....

WITH THE SUM OF.....

DOLLARS

DEPOSITED BY.....

CASH			CHEQUES	
4	X	1	4	00
	X	2	10	00
2	X	5	10	00
1	X	10		
	X	20		
	X	50		
	X	100		
SILVER.....				75
TOTAL BILLS AND SILVER \$			24	75
TOTAL BILLS AND SILVER.....\$				
			TOTAL \$	
			DEPOSIT	
			24	75
TELLER'S INITIALS.....				

Strathmore.

January 20, 1931.

Mr. J. S. A. Ashby, Notary,

Dear Sir-

I state that we are not
obliged to pay your bill
of \$3.60.

For repairs in Montee St. Rémi

Yours truly,

Mary Newman.

Recu -

Reçu

ans l'ég. per. j. l'ég.

January 23 , -

1

To. Miss Mary Newman,
Cote St Rémi,
Dorval, P.Q.

Dear Miss:-

I received your letter dated of the 20th day
of January instant, by which you refuse to pay the
bill of \$ 3.60 for repairs in Montée St Rémi.

I shall submit that bill to the Municipal
Council of the County of Jacques-Cartier, at the next
meeting , and probably their decision will be to give
that bill to the legal adviser for collection.

Yours truly.

J.S.A.Ashby, Sec.-Tréas. M.C.C.J.C.,

Per:-

TOWN OF ROXBORO

5633 Hutchison Street,
Montreal, P.Q.

21st January, 1931

J. S. A. Ashby Esq.,
Notary,
15 - 19th Ave.
Lachine, P.Q.

Dear Sir -

I am in receipt of your letter of January 15th. in reference to account for \$24.00 covering repairs to the Montee St. Remi Road.

We do not see why we should be assessed with the repairs to this road as we were not consulted before the repairs were gone ahead with. You advise on your account that this road was part of lots 292 and 293. As far as we are concerned these lots form part of a farm which we have rented to Ed. Lavigne. Under the circumstances, therefore, we would ask you to look to him for payment as he is responsible for the maintenance and upkeep of any unimproved roads.

Hoping that this will be the means of arranging speedy settlement of your account, we remain.

Yours truly,

Geo. H. Whitehead

January 23, --- 1

Town of Roxboro,
C/O Geo. H. Whitehead,
5633 Hutchison St.,
Montreal.

Dear Sir:-

I received your letter dated of the 21st
January 1931, by which you refer me to your tenant
for the payment of your account re Montée St Remi.

I will submit that letter to the Municipal
Council of the County of Jacques-Cartier, at a next
meeting, and probably they will transfer the bill to
the legal Adviser for collection.

Yours truly.

J.S.A. Ashby, Sec.-Treas. M.C.C.J.C.

Per:-

Ste Genevieve 28 Janv 1931

Monsieur J. St. Ashby.
Notaire
Sachine

Cher Monsieur.

Au sujet de paiement pour
travaux dans la montée St
Rémi, j'ai eu Mr Groulx et
il doit se rendre chez vous
au cours de la semaine
prochaine

Bien dévoué
Euchide Sibersan

6 février - - - 1

Mr. Laurent Grou,
Insepcteur de Voirie,
Cote St Rémi,
Ste Genevieve, P.Q.

Cher Monsieur:-

Re: Réparation Montée St Rémi.

M. Euclide Libersan me dit que sa part de chemin n'a pas été réparée par vous mais qu'au contraire il l'a réparé lui-même.

Si tel est le cas il vous faudra rembourser la somme de \$ 4.80 qui vous a été payée pour la part de Mr. Libersan.

Probablement , ce qui est arrivé, c'est que vous avez réparé une autre part et que vous l'avez chargée à Mr. Libersan au lieu de la charger à la personne intéressée.

Si vous pouvez retracer cette personne, l'on essaiera de collecter d'elle.

Votre tout dévoué.

J.S.A.Ashby, Sec.-Trés. C.M.C.J.C.

Par:-

THE JOHN T. MCBRIDE COMPANY, LIMITED.

IMPORTERS
ESTABLISHED 1868.

CANADA LIFE CHAMBERS

CABLE ADDRESS:-
"McBRIDE" MONTREAL.
CODES:-
A.B.C. 5th EDITION, PRIVATE CODES,
UNIVERSAL TRADE CODE AND
BENTLEY'S COMPLETE PHRASE CODE.

MONTREAL, January 31, 1931.

Mr. J.S.A. Ashby,
Lachine, P.Q.

Dear Sir:

With reference to road repairs against farm #296,
\$19.20.

Our agreement with Mr. F. Douchin, the present
occupant of the farm, is that he pay all repairs to
roads.

If this amount is correct, please collect same
from him.

He states that these repairs are not against
Monte des Sources. If this amount is in order, please
have him pay same.

Yours very truly,

ESTATE JOHN T. MCBRIDE.

PER:

John T. McBride

JHMCB/EDH.

6 février -- - - 1

ESTATE JOHN T. MCBRIDE,
C/O John H. McBride,
275 St James St., West,
Montréal.

Dear Sir:-

I received your letter dated of the 31th day of January last, in connection with the repair of Montée St Rémi.

I shall submit this letter to the Municipal Council of the County of Jacques-Cartier, at the next meeting, and probably they will authorize me to give you a bill of \$ 19.20 to the legal advisor for collection.

I will recommend you to not put me in position to be unpleasant to you.

Yours truly.

J.S.A. Ashby, Sec.-Treas. M.C.J.C.C.

Per:-

THE JOHN T. MCBRIDE COMPANY, LIMITED,

IMPORTERS
ESTABLISHED 1868.

CANADA LIFE CHAMBERS

CABLE ADDRESS:-
"McBRIDE" MONTREAL.
CODES:-
A.B.C. 5th EDITION, PRIVATE CODES,
UNIVERSAL TRADE CODE AND
BENTLEY'S COMPLETE PHRASE CODE.

MONTREAL, February 6, 1931.

Mr. J.S.A. Ashby,
Lachine, P.Q.

Dear Sir:

Your favor of February 6th received. Contents noted with interest.

Before placing this before your County Council we would appreciate it if you will be good enough to reply to our letter of January 31st and advise us as to what Road these repairs apply to, as our tennant states there were not any repairs done to the Monte des Sources, which Road he contends he is only taxable for.

A direct answer will be appreciated.

Yours very truly,

ESTATE JOHN T. MCBRIDE.

PER:



WFMCB/EDH.

For discharge

The 7th of FEB.--- 1.--

Mr. JOHN H. McBRIDE,
275-St James St., West,
MONTREAL, P.QUE.

Dear Sir:

In answer to your letter of the 6th of February instant and in answer to your letter of the 31st of January --- last, this is to let you know that the amount claimed of NINETEEN DOLLARS AND TWENTY CENTS (\$19.20) is correct, according to our Inspector and the repairs were made to the Montée des Sources, which is situated as indicated on the other side of this letter.

I don't say that your tenant is not obliged to pay for those repairs, but my duty as Secretary-Treasurer is to claim directly from you.

Yours very truly,

AA/MB.

Do not stamp

The 7th of FEB. --- 1.

Mr. JOHN H. MORRIS,
275 St James St., West,
MONTREAL, P.QUE.

Dear Sir:

In answer to your letter of the 6th of February last and in answer to your letter of the 31st of January last, this is to let you know that the amount claimed of NINETEEN DOLLARS AND TWENTY CENTS (\$19.20) is correct, according to our Inspector and the repairs were made to the Montée des Sources, which is situated as indicated on the other side of this letter.

Yours very truly,

AA/MB.

Mr. J. H. Morris
275 St James St. West
Montreal, P. Que.

9 février 1931

Mr le notaire Ashby
Lachine

Cher monsieur

En réponse à votre lettre reçue
samedi à propos de la montée
St-Rémi je certifie que la part
de chemin dont Mr Gibson en
a une partie et qui porte le numéro
304 a été faite par moi, lui,
il n'y est pas allé du tout à
la montée.

Mr Raoul Samiel prétend avoir
fait les deux parts mais après avoir
discuté avec eux je m'aperçois
qu'il a fait erreur dans sa part
de chemin. Puisqu'il en est ainsi

la somme de \$4.80 avait dû être
partagée entre ces deux propriétaires.
Si vous en souvenez bien je vous
avais dit d'attendre pour envoyer
ce compte : je voulais prendre information
chez le notaire Dugas, sec. à propos
de ces parts de suis-alle' deux fois
et sans résultat car il n'y était pas.
Dans l'intervalle tout le compte
a été envoyé à une Gibersau
Voilà la difficulté qui ne peut
être pas résolue.

J'espère que tout s'arrangera pour
le mieux je vous assure que ma
charge a été bien remplie : je n'ai
aucun montant à débourser pour eux
de demeure

Voilà tout dévoué
Laurant Gros

This was omitted with my letter
of the 11th inst. Kindly receipt
and return to me at 5633 Hutchison
St. Montreal.

Geo. H. Whitehead

BANK OF MONTREAL

SAVINGS DEPARTMENT

NO.

13 th ~~Jan~~ ^{Feb}

19 ⁷¹

CREDIT

Comp. Co. J. Carter

OCCUPATION

ADDRESS

WITH THE SUM OF

DOLLARS

DEPOSITED BY

CASH

CHEQUES

X 1

X 2

X 5

X 10

X 20

X 50

X 100

SILVER

TOTAL BILLS AND SILVER \$

TOTAL BILLS AND SILVER \$

TOTAL DEPOSIT \$

*Drawn of Prop
hold for
Remi Bouché
Ltd (J. Carter)
Lavalley
9 per 31-
24*

24 00

TELLER'S INITIALS

RE MONTEE ST REMI , conduisant de la Cote St Rémi, en la paroisse de la Pointe-Claire, au rang St François, en la paroisse de St Laurent, régie par règlement du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, daté du 8 septembre 1886.

Il y aurait lieu de connaître les limites de ce chemin , c'est-a-dire de savoir si les clôtures doivent être considérées comme formant les bornes de chaque côté.

Le procès verbal ci-dessus mentionné parle de l'entretien des clôtures , il les met à la charge des intéressés au dit proces-verbal, et il ajoute à la fin de l'article 4ième, notamment, que le tout doit être fait " de manière à ne pas déranger les propriétaires voisins du dit chemin qui seront tenus de faire leur part respective à la même place où ils sont actuellement)".

Ceci laisse présumer que les clôtures sont mitoyennes et servent à séparer le chemin des terres qui le bornent. Elles sont entretenues à frais communs , comme le veut le Code Civil

A tout événement s'il n'y a que 26 pieds entre les deux clôtures , on doit conclure que ces dernières forment les limites du chemin , parceque la loi municipal stipulait au temps ~~du temps~~ du proces-verbal que toute route devait avoir au moins 26 pieds.

Il y aurait aussi lieu de savoir sous la surveillance de qui ~~doivent~~ se faire les travaux dans ce chemin.

Le proces-verbal ci-dessus y répond à l'article 6ième, en disant que " Tous les travaux seront faits conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec et seront sous la surintendance de l'Inspecteur de voirie de la dite Municipalité de la dite paroisse de St Joachim de la Pointe Claire où se trouve le dit chemin de ligne qui sera toujours pour le regard de ces travaux l'officier municipal du dit comté Jacques-Cartier".

Tremblay	7 20	7 20
Neuman	3 60	
Marie Trust	7 20	
Par P. Claire	12 90	12 90
Vic E. Selang	1 80	1 80
Roy bars	14 40	14 40
"	9 60	9 60
Yorgan	4 80	4 80
Y. Lalonde	6 00	6 00
Luc Bride	19 20	
Jos. Duellste	60	60
E. Meloche	24 75	24 75
E. Liberson	4 80	
Chas. Laniel	9 60	9 60
	<u>126 45</u>	<u>91 65</u>

3 60
 7 20
 19 20
 4 80

 34 80
 91 65

 \$ 126 45

05
 74
 9
 65

 126 45

PROPRIETE A VENDRE A L'Administration Immobilière Limitée

No. 115 Rue Notre-Dame.

Téléphone Main 326

Lachine Locks

DESCRIPTION DE LA PROPRIETE

No..... Rue.....
Quartier..... Cadastre..... Subdivision.....
Description..... Combien de maisons.....
Combien de logements..... Etage.....
Dimension — Maison..... Extension.....
Dimension — Terrain..... Superficie..... Ruelle.....
Comment construite..... Dépendances.....
Toit..... Cave..... App..... Bain..... W.C.....
Plomberie..... Chauffage..... Eclairage.....
Evaluation municipale..... Loyer annuel.....
Hypothèque..... Prix.....
Remarques:

*Je vous paierai une commission de.....% sur le prix de vente de ma propriété
si vous me procurez dans un délai de..... un acheteur qui paiera le prix fixé ou tel autre prix moi-
dre que je pourrai convenir.*

Lachine, 19.....

(Signature)

Occupation

Adresse

THE JOHN T. McBRIDE COMPANY, LIMITED.

IMPORTERS
ESTABLISHED 1888.

CANADA LIFE CHAMBERS

CABLE ADDRESS:-
"McBRIDE" MONTREAL.
CODES:-
A.B.C. 5th EDITION, PRIVATE CODES,
UNIVERSAL TRADE CODE AND
BENTLEY'S COMPLETE PHRASE CODE.

MONTREAL, March 23, 1931.

Mr. J.S.A. Ashby,
Lachine, P.Q.

Dear Sir:

Referring to your favor of March 16th; we would thank you to kindly forward us copy of the bill of \$19.20, as the copy which we forwarded to our tenant has not been returned to us.

Yours very truly,

John T. McBride

EDH.

24th March - - - 1

To Mr. John T. McBride,
C/O The John T. McBride Company, Limited,
275 St James St., West,
Montreal.

Dear Sir:-

Following your letter dated of the 23rd day
of March 1931, I am sending you copy of the bill of
\$ 19.20 in connection with the repair of that road
called Montée St Rémi.

Yours truly.

J.S.A. Ashby, Sec.-Treas. M.C.C.J.C.

Per:-

Ste Genevieve 23 Mars 1981

Monsieur J A Ashby

Notaire
Sachine

Cher Monsieur

J'accuse reception de
votre lettre recue le 17 du mois
courant dans laquelle vous
me demandez de nouveau le
montant de \$ 4.80. au sujet des
reparations dans la Montee
St Rimi.

Je regrette de ne pouvoir me
rendre à votre demande pour
la bonne raison que je n'y dois
rien.

Comme je vous l'ai dit dans
une lettre précédente la dite
part de chemin a été donnée
par M. le Syndic ^(Groulx) lui-même
à M. Raoul Laniel qui a fait
cette part pour moi. Je ne vois
pas pourquoi je la paierais.

Je ne sais pas pourquoi non
plus on me réclame cette somme
pour 16 pieds de chemin quand
je n'en ai que 8 pieds.

puisque la part de M. Raoul
Laniel et la mienne sont comprises
dans le même lot formant
ensemble 16 pieds.

J'aime à faire honneur à
mes affaires mais on a payé
ce que je ne dois pas.

Il doit y avoir erreur quelque
part. mais, vous comprendrez que
je n'en suis pas responsable.

Votre tout dévoué
Eulide Libersan

24 Mars - - - - 1

Monsieur Euclide Libersan,
Ste Genevieve, P.Q.

Cher Monsieur:-

Re: Réparation Montée St Remi.

J'accuse réception de votre lettre
du 23 mars 1931 au sujet de cette affaire.

En consultant le proces-verbal qui ré-
git ce chemin, je constate que l'immeuble No. 304 du
cadastre de la paroisse de Ste Genevieve est responsa-
ble de l'entretien du chemin de la dite montée pour
une longueur de plus de 42 pieds, et dans votre lettre
vous dites que cette ^{terre} est responsable que de 16 pieds
de chemin. C'est de là probablement qu'est venu la dif-
ficulté. Au lieu d'arranger vos 42 pieds de chemin vous
n'en avez travaillé, vous et M. Lanier, que 16 pieds.

Vu cet état de chose, je crois qu'il se-
rait plus sage d'acquitter votre petit compte.

Comptant sur un prompt règlement.

Votre tout dévoué.

J.S.A.Ashby, Sec.-Trés. C.M.C.J.C.

Par:-

BANK OF MONTREAL

Credit 30 Mar 1931
 With Comp. Co. J. Carter

Dollars

100

SIGNATURE OF DEPOSITOR.....

BILLS		CHEQUES	
X	1		
X	2		
X	5		
X	10		
X	20		
X	50		
X	100		
X	500		
X	1000		
SILVER.....			
TOTAL BILLS AND SILVER \$			
REMITTED CHEQUES OR DRAFTS		COMMISSION	
TOTAL REMITTED			
		TOTAL CHEQUES	\$
TOTAL BILLS AND SILVER.....			\$
REMITTED TOTAL LESS COMMISSION.....			\$
		TOTAL DEPOSIT	\$

Handwritten notes in the CHEQUES column:
 Marcel Trust
 Co. Mars 2-31-
 B. Trust, 288 St
 Jacques Trust
 7 20
 Estate John S.
 Mc Bride
 Mars 26-31-
 B. Trust, 288 St
 John M.
 19 40
 26 60

Guardian Trust Company

618 ST. JAMES STREET

Montreal
Canada

Safe Deposit Vaults

27 mars 1931.

J. S. A. Ashby, N.P.
15 - 19 ième Avenue,
Lachine, Quebec.

Re: Succession Geo. Marcil.

Cher Monsieur:

Vous trouverez ci-inclus chèque au
montant de \$7.20 en paiement du compte dû à la Cor-
poration du Comté de Jacques Cartier par la Succession
Georges Marcil.

Vos bien dévoués,

GUARDIAN TRUST COMPANY,



D. Dussault.

6/AC.

28 Mars - - - - 1

Monsieur D.Dussault,
A/S Guardian Trust Company,
618 Ouest, rue St Jacques,
Montréal.

Cher Monsieur:-

Je reçois ce jour votre chèque au
montant de \$ 7.20, en paiement du compte dû par
Marcil Trust Company à la Corporation du Comté de
Jacques-Cartier, au sujet de la réparation de la
Montée St Rémi,

Votre tout dévoué.

Sec.-Trés. C.M.C.C.C.